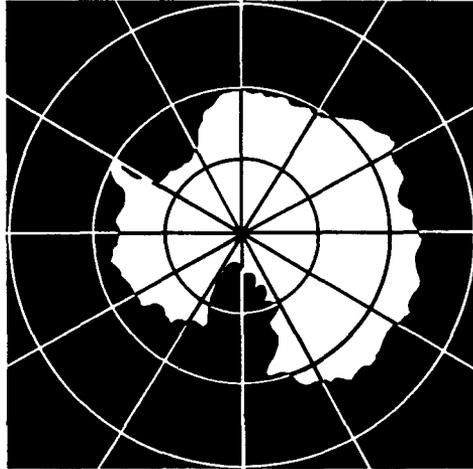


Department of Foreign Affairs
Canberra, Australia

TRAITE SUR L'ANTARCTIQUE



Rapport de la Douzième Réunion Consultative

**Canberra
13–27 Septembre 1983**

*Department of Foreign Affairs
Canberra, Australia*

Ministère des Affaires Etrangères

TRAITE SUR L'ANTARCTIQUE

Rapport de la
Douzième Réunion Consultative

Canberra

13 - 27 septembre 1983

Australian Government Publishing Service
Canberra 1985

© Commonwealth of Australia 1985
ISBN 0 644 03879 9

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGE</u>
I. RAPPORT FINAL	1
II. RECOMMANDATIONS ADOPTEES PAR LA DOUZIEME REUNION CONSULTATIVE DU TRAITE SUR L'ANTARCTIQUE	21
III. ANNEXES	48
A. DISCOURS D'OUVERTURE	49
B. PROJET DE PLAN D'AMENAGEMENT D'UN SITE PRESENTANT UN INTERET SCIENTIFIQUE PARTICULIER DANS LA BAIE SUD DE L'ILE DOUMER, DANS LA PENINSULE ANTARCTIQUE	118
C. DECLARATIONS DES PARTIES NON-CONSULTATIVES	121
D. MESSAGE DE LA DOUZIEME REUNION CONSULTATIVE AUX STATIONS EN ANTARCTIQUE	123
E. LISTE DES PARTICIPANTS	124

RAPPORT FINAL DE LA XIIEME REUNION
CONSULTATIVE DU TRAITE SUR L'ANTARCTIQUE

1. Conformément aux dispositions de l'Article IX du Traité sur l'Antarctique, les Représentants des Parties Consultatives (l'Argentine, l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Chili, la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Inde, le Japon, la Nouvelle Zélande, la Norvège, la Pologne, la République d'Afrique du Sud, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et les Etats Unis d'Amérique) se sont réunis à Canberra du 13 au 27 septembre 1983, dans le but d'échanger des informations, de se consulter, d'étudier et de recommander à leurs gouvernements les mesures destinées à assurer le respect des principes et la poursuite des objectifs du Traité. A l'invitation des Parties Consultatives, des délégations des Parties Contractantes qui ne sont pas Parties Consultatives au Traité sur l'Antarctique ont également assisté à la réunion (la Bulgarie, la Chine, le Danemark, la République démocratique allemande, l'Italie, les Pays-Bas, la Papouasie-Nouvelle Guinée, le Pérou, la Roumanie, l'Espagne et l'Uruguay; la Tchécoslovaquie n'était pas représentée).

2. La réunion a été ouverte officiellement par Monsieur Bill Hayden, Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement australien, en présence de Monsieur Barry Jones, Ministre de la Science et de la Technologie.

3. Monsieur J.R. Rowland, Représentant de l'Australie, a été élu à la Présidence de la réunion, et Madame B.F. Spencer, diplomate du Ministère Australien des Affaires Etrangères, a été nommée Secrétaire Générale; la

séance d'ouverture a été tenue en public. Les Chefs de délégation ont prononcé des discours d'ouverture (ces discours et celui de M. Hayden figurent à l'annexe A).

4. L'ordre du jour suivant a été adopté:
 1. Ouverture de la réunion
 2. Election des membres du Bureau
 3. Discours d'ouverture
 4. Adoption de l'ordre du jour
 5. Perfectionnement des Télécommunications dans l'Antarctique et collecte et distribution des informations météorologiques
 6. Répercussions des activités humaines sur le milieu antarctique
 7. Facilités données à la recherche scientifique: Sites présentant un Intérêt Scientifique Particulier
 8. Effets du tourisme et des expéditions non gouvernementales dans la zone du Traité sur l'Antarctique
 9. Activités des pays qui ne sont pas Parties au Traité sur l'Antarctique
 10. Fonctionnement du système du Traité sur l'Antarctique
 11. Mise à la disposition du public de la documentation des Réunions Consultatives
 12. Questions relatives à la participation d'observateurs aux Réunions Consultatives
 13. Echange d'informations conformément au Traité sur l'Antarctique
 14. Utilisation de la glace antarctique
 15. Ressources de l'Antarctique: question de l'exploration et de l'exploitation des minéraux (point de procédure uniquement)
 16. Date et lieu de la prochaine Réunion Consultative
 17. Questions diverses
 18. Adoption du rapport final
 19. Clôture de la réunion

5. La réunion a examiné en séance plénière toutes les questions de l'ordre du jour et a mis en place trois groupes de travail: un groupe de travail chargé d'étudier le perfectionnement des télécommunications en Antarctique et la collecte et la diffusion des données météorologiques sous la présidence du Docteur J.S. Boyd (Australie); un groupe de travail chargé d'étudier les répercussions des activités humaines sur le milieu antarctique sous la présidence de Monsieur C.D. Beeby (Nouvelle-Zélande); un groupe de travail chargé d'étudier le fonctionnement du système du Traité sur l'Antarctique et la mise à la disposition du public de la documentation des Réunions Consultatives sous la présidence de M.R. Trolle Andersen (Norvège).

6. La réunion a approuvé les recommandations suivantes, exposées dans la Partie II de ce rapport:

- XII-1 Collecte et diffusion des données météorologiques de l'Antarctique
- XII-2 Télécommunications dans l'Antarctique
- XII-3 Effets des activités de l'homme sur le milieu antarctique
- XII-4 Effets des activités de l'homme sur le milieu antarctique. Code de conduite pour l'élimination des déchets
- XII-5 Prorogation de la date d'expiration de la désignation des sites 1 à 8 comme sites présentant un intérêt scientifique particulier
- XII-6 Fonctionnement du système du Traité sur l'Antarctique
- XII-7 Sites et monuments présentant un intérêt historique

XII-8 Assistance prêtée par le SCAR aux Parties Consultatives.

Télécommunications (point 5 de l'ordre du jour)

7. Cette question a fait l'objet de discussions en séance plénière et des consultations se sont poursuivies au sein d'un groupe de travail sur les Télécommunications présidé par le Docteur John Boyd (Australie). Des exemplaires du "Manuel des Télécommunications en Antarctique" (SCARCOM) du groupe de travail de logistique du SCAR ont été distribués. Des compliments ont été adressés au SCAR et à la division antarctique australienne pour le travail considérable qu'a exigé la préparation du manuel. Il a été admis que l'utilité du manuel SCARCOM était fonction de sa mise à jour constante. Les représentants ont noté et accueilli favorablement la proposition faite par la division antarctique australienne de procéder à une mise à jour régulière du manuel en attendant que le SCAR se prononce sur sa mise à jour permanente. Etant donné que les administrations chargées des programmes antarctiques nationaux détiennent les informations nécessaires à cette mise à jour, la réunion a considéré qu'il serait souhaitable que le SCAR les consulte sur les moyens les plus efficaces d'effectuer leur mise à jour.

8. Deux points ont été examinés en rapport avec l'adoption depuis 1979 par quelques administrations chargées des programmes antarctiques nationaux d'un système de télécommunication par satellites. En premier lieu, il a été suggéré que la possibilité soit donnée aux administrations chargées des programmes antarctiques nationaux qui n'ont pas adopté un système de télécommunications par satellites de bénéficier de l'expérience acquise par ceux qui avaient déjà adopté un tel système. En second lieu, certaines préoccupations ont été exprimées quant au fait que l'adoption d'un système de télécommunications par satellites par l'ensemble des programmes antarctiques nationaux pourrait affecter les communications entre stations. La réunion a pris note du développement des activités maritimes et aériennes en Antarctique, de la nécessité d'établir un système de communications point à point en soutien de ces activités, et de la nécessité de s'assurer que les stations sont en mesure d'établir des communications adéquates entre elles en cas d'urgence. La réunion a estimé que le meilleur moyen de répondre à ces préoccupations serait de tenir un séminaire qui pourrait être organisé par le SCAR dans le cadre d'une réunion du groupe de travail

de logistique du SCAR, de préférence à une réunion d'experts sous les auspices du Traité sur l'Antarctique. Il a été reconnu qu'un tel séminaire serait également l'occasion d'étudier le meilleur moyen d'effectuer une mise à jour régulière du SCARCOM.

9. La réactivation du groupe de travail sur la météorologie antarctique du Comité Exécutif de l'OMM a été chaleureusement accueillie par toutes les Parties Consultatives. La manière dont la réunion portant sur les dispositions relatives aux Télécommunications des données antarctiques a étudié les difficultés de s'assurer de la possibilité de traiter de façon adéquate les caractéristiques propres aux données météorologiques antarctiques au sein du système mondial des Télécommunications a été particulièrement appréciée. Des études supplémentaires dans ce domaine, selon les lignes directrices indiquées dans le rapport final de cette réunion, devraient être encouragées par l'intermédiaire des représentants permanents des Parties Consultatives auprès de l'OMM.

10. Il a été constaté que la question des besoins en données météorologiques brutes et traitées devrait faire l'objet d'une étude plus approfondie. Il a été noté que, si tout programme antarctique national devrait pouvoir faire état des données qu'il désire recevoir, la possibilité pour les stations de fournir les informations demandées sera inévitablement soumise à des contraintes. Par conséquent, il a été estimé qu'une nouvelle version de la liste des besoins en données devrait tenir compte non seulement des souhaits en la matière, mais également des possibilités de les satisfaire.

Effets des activités de l'homme sur le milieu antarctique (point 6 de l'ordre du jour)

11. Des projets de recommandations ont été soumis par l'Argentine et le Chili au sujet du lien entre le Traité sur l'Antarctique et les instruments en découlant, par l'Australie, qui a proposé des amendements au Code de Conduite pour les expéditions antarctiques et les activités des stations

figurant en annexe à la recommandation VIII-11, et par le Royaume-Uni qui a demandé l'adoption, au plan national et à titre expérimental, de procédures définies en termes généraux destinées à évaluer les répercussions sur l'environnement des activités des expéditions nationales en Antarctique lorsque celles-ci sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement. En outre, l'Australie a soumis un document informel soulevant la question de savoir si une plus grande cohérence n'était pas nécessaire entre les mesures de protection du milieu antarctique adoptées en vertu du Traité sur l'Antarctique et celles qui sont adoptées sur le fondement des instruments dérivés.

12. Un groupe sur l'environnement s'est réuni sous la présidence de Monsieur C.D. Beeby (Nouvelle-Zélande) pour étudier ces propositions en détail.

13. Ce groupe a été d'avis que, d'une manière générale, le projet de recommandation de l'Argentine et du Chili et le document informel australien découlaient de préoccupations similaires et devraient par conséquent être examinés conjointement. Au cours des débats a été reconnue la nécessité de considérer la question de savoir s'il était indispensable d'améliorer la coordination des diverses mesures prises dans le cadre du système du Traité sur l'Antarctique pour assurer la protection et la conservation de l'environnement.

14. En ce qui concerne le projet de recommandation sur le Code de conduite présenté par la délégation australienne, il a été convenu d'adresser aux administrations chargées des programmes antarctiques nationaux les questions relatives aux problèmes que pose l'application du Code de conduite, aux avantages et à la possibilité de reviser ce Code (voir recommandation XII-4).

15. En ce qui concerne le projet de recommandation présenté par le Royaume-Uni, il a été considéré que les questions qui y étaient traitées devraient être transmises au SCAR pour avis. Tout en prenant note du fait que les programmes antarctiques de certains pays font déjà l'objet d'études d'impact, plusieurs délégués ont estimé qu'il fallait procéder avec circonspection dans la recherche d'un critère de comparaison qu'il pourrait être jugé judicieux d'appliquer, sur une base nationale, à ces procédures (voir recommandation XII-3).

16. Il a été noté que la description faite aux paragraphes 17 et 19 ci-dessous des pratiques suivies par un certain nombre de pays en matière d'études d'impact pourrait être utile au SCAR lors de son examen des questions dont l'étude lui a été confiée par la recommandation XII-3. Il a été noté, en outre, que les Parties Consultatives et les Comités Nationaux du SCAR désireraient peut-être transmettre au SCAR des renseignements complémentaires sur leurs propres méthodes.

Etudes d'impact

17. Parmi les étapes que comprennent un certain nombre de procédures d'études d'impact, on trouve les suivantes:

- (i) Définition des critères à utiliser pour déterminer si les activités proposées ont des répercussions importantes sur l'environnement;
- (ii) Définition et description précises de l'activité projetée;
- (iii) Une étude préliminaire par l'organisme responsable de l'activité proposée pour déterminer si celle-ci pourrait raisonnablement être considérée comme susceptible d'avoir des répercussions importantes sur l'environnement;
- (iv) Si le résultat de cette étude préliminaire démontre qu'il est probable que l'activité proposée n'aura que des répercussions mineures ou transitoires sur l'environnement, l'activité peut être poursuivie;
- (v) Si l'étude préliminaire indique qu'une activité proposée aura probablement des répercussions importantes sur l'environnement, une évaluation des répercussions de l'activité proposée sur l'environnement peut être effectuée;

- (vi) Cette étude est susceptible de comporter:
- (a) Une description de l'activité projetée ainsi que d'alternatives envisageables, comprenant la description des conséquences qu'entraînerait le fait de ne pas entreprendre cette activité;
 - (b) Une description de l'état de référence initial auquel doit être comparé l'état qui résultera des modifications prévues, ainsi qu'une étude prévisionnelle de l'état futur de l'environnement pour le cas où l'activité projetée ne serait pas entreprise;
 - (c) Une évaluation de la nature et de l'ampleur des modifications probables de l'environnement en fonction de l'activité projetée;
 - (d) Une définition des critères à utiliser pour mesurer l'importance des modifications de l'environnement, et en particulier de critères destinés à évaluer l'importance relative à accorder aux différents types de modifications;
 - (e) Une évaluation de l'importance des modifications prévues;
- (vii) Une décision est ensuite prise sur la base de cette étude pour déterminer si l'activité doit être menée comme prévu à l'origine ou sous une forme différente, et cette décision ainsi que les raisons pour lesquelles elle a été prise sont notifiées à ceux qui sont intéressés ou directement concernés;
- (viii) Mise en œuvre des actions approuvées.
18. La surveillance d'indicateurs clés relatifs aux répercussions de ces activités sur l'environnement est importante et peut conduire à leur modification.

19. Le cas échéant, les procédures d'évaluation décrites ci-dessus sont également susceptibles de comporter les étapes suivantes:

- (a) examen des effets indirects ou secondaires;
- (b) examen des effets cumulés de l'activité projetée à la lumière des activités en cours;
- (c) description de toute mesure à prendre pour protéger l'environnement;
- (d) description des méthodes qui seront utilisées pour la remise en état du site.

Sites présentant un Intérêt Scientifique Particulier (Point 7 de l'ordre du jour)

20. La réunion a examiné un projet de recommandation présenté par le Chili, l'Argentine et le Royaume-Uni, qui proposait de désigner la Baie Sud de l'Ile Doumer dans la péninsule antarctique comme Site présentant un Intérêt Scientifique Particulier. La proposition et un projet de plan d'aménagement de ce site avaient été examinés et approuvés lors de la dix-septième réunion du SCAR. Ce site comporte une partie terrestre et une partie marine.

21. La réunion a convenu que toute proposition relative aux Sites présentant un Intérêt Scientifique Particulier en milieu marin devait être examinée soigneusement à la lumière de l'Article VI du Traité sur l'Antarctique et de tous autres facteurs pertinents.

22. La réunion a pris note du fait que le plan d'aménagement modifié spécifiait que l'entrée des navires dans la zone, ainsi que leur passage dans et à travers cette zone, ne serait pas perturbés et que les restrictions imposées aux navires, à savoir l'obligation d'éviter, sauf dans des cas exceptionnels, le chalutage de fond, l'abandon de déchets et le mouillage, étaient de portée limitée.

23. La réunion a aussi noté, cependant, qu'à la Dixième Réunion Consultative l'examen d'autres Sites présentant un Intérêt Scientifique Particulier dans le milieu marin (Baie du Chili, Ile Greenwich et régions marines adjacentes au Site n° 8, Baie de l'Amirauté, Ile du Roi George) avait été reporté à une date ultérieure. Prenant note du fait qu'au cours de réunions précédentes, des propositions relatives à des sites de ce type qui incluaient des zones marines n'avaient pas été approuvées, il a été convenu de reporter toute prise de décision dans l'attente d'une étude plus approfondie. C'est pourquoi il a été convenu que la poursuite de l'examen de ces sites serait différée jusqu'à ce que les services responsables des programmes antarctiques aient proposé au SCAR des sites se trouvant partiellement ou entièrement en milieu marin et jusqu'à ce que le SCAR ait approuvé ces propositions. A cet égard, les critères de désignation des Sites présentant un Intérêt Scientifique Particulier figurant aux paragraphes 1(a)(i) et (ii) de la Recommandation VIII.3 ont fait l'objet d'une attention toute particulière.

24. Il a été convenu que, avant que cette question ne soit examinée par une prochaine Réunion Consultative, et au plus tard avant juin 1988 si un tel examen n'intervient pas avant cette date, il devrait être demandé aux services responsables des programmes antarctiques comportant des recherches dans les environs de la Baie Sud de l'Ile Doumer d'informer les capitaines de navires battant pavillon de leur pays des travaux scientifiques en cours dans cette baie et du projet de plan de gestion figurant à l'Annexe 8 au présent rapport.

25. Il a été noté que la désignation des Sites numéros 1,2,3,4,5 et 6 viendrait à expiration le 30 juin 1985, que la désignation du Site n° 8 viendrait à expiration le 31 mars 1985, avant la date probable de la Treizième Réunion Consultative et que la désignation du Site n° 7 comme Site présentant un Intérêt Scientifique Particulier est venue à expiration le 30 juin 1983. Le délégué des Etats-Unis a fait distribuer à titre d'information un message que lui avait récemment adressé le Docteur James Zumberge, Président du SCAR, déclarant que le SCAR n'avait pas encore examiné la question de savoir s'il convenait de mettre un terme à la désignation de ces sites ou de la proroger, que le SCAR allait procéder à cet examen et en présenter les résultats à la prochaine Réunion consultative

et que le Sous-Comité de la conservation du Groupe de Travail du SCAR sur la Biologie demandait aux Parties Consultatives de prolonger la période de désignation de ces Sites présentant un Intérêt Scientifique Particulier jusqu'à la prochaine Réunion Consultative, lors de laquelle une décision informelle pourrait être prise. Conformément à ces propositions, la Recommandation XII-5 prévoit de reporter la date d'expiration de la désignation des Sites numéros 1 à 8 au 31 décembre 1985, date postérieure à la clôture de la Treizième Réunion Consultative.

26. Les Parties ont constaté que la désignation du Site n° 7 était déjà venue à expiration et que la Recommandation XII-5 ne serait peut-être approuvée officiellement et n'entrerait en vigueur, conformément à l'article IX.4 du Traité, qu'après les dates d'expiration des Sites numéros 1,2,3,4,5, 6 et 8. Par conséquent, il a été convenu que, pendant la période intérimaire, les Parties se conformeraient volontairement aux plans de gestion de ces sites.

Tourisme et expéditions non gouvernementales (Point 8 de l'ordre du jour)

27. La réunion a discuté les conséquences du développement du tourisme et du nombre croissant des expéditions non gouvernementales en Antarctique. Les délégués ont été d'accord pour constater que l'isolement de cette région est tel que toute aide fournie aux organisateurs de ces activités par les personnels participant aux programmes nationaux était coûteuse, gênait les programmes de recherche et parfois même mettait en danger le personnel qui y participait et le matériel utilisé.

28. La réunion a convenu que les secours d'urgence constituaient un devoir humanitaire, mais que dans les autres cas le meilleur moyen de réduire les risques et les frais encourus serait que les Gouvernements des Parties Consultatives insistent auprès des expéditions privées et des organisations de voyage pour qu'elles se préparent avec le plus grand soin et soient en mesure de se suffire à elles-mêmes pendant la durée des opérations. Conformément à l'article X du Traité sur l'Antarctique, la réunion a souligné qu'il était important de faire en sorte que les expéditions non gouvernementales dans la zone du Traité sur l'Antarctique respectent les principes et objectifs du Traité et les mesures pertinentes

adoptées sur son fondement. A cette fin, il a été convenu que les Parties Consultatives devraient faire de leur mieux pour faire en sorte que ces expéditions soient informées de ces dispositions. Il a été convenu, également, que les Parties Consultatives devraient échanger le maximum d'informations sur les expéditions commerciales ou privées préparées dans leur pays.

29. La réunion a pris note de ce que les expéditions non gouvernementales et les organisateurs de voyages devraient être couverts par une police d'assurance adéquate et présenter des garanties prouvant qu'ils sont en mesure de faire face à leurs responsabilités. L'opinion a également été avancée que le respect des dispositions du Traité sur l'Antarctique et des Recommandations adoptées aux Réunions Consultatives par les expéditions non gouvernementales devrait relever de la responsabilité des Etats dont les ressortissants organisent ce genre d'expéditions ou y participent. La réunion n'ayant pu se mettre d'accord sur la question de savoir qui assumerait la responsabilité des expéditions non gouvernementales, le projet de Recommandation présenté a été retiré.

30. Il a été convenu de poursuivre la réflexion sur les points mentionnés aux paragraphes précédents et de les examiner à nouveau à la Treizième Réunion Consultative.

Activités des pays qui ne sont pas Parties au Traité sur l'Antarctique
(Point 9 de l'ordre du jour)

31. L'inclusion, proposée par la Malaisie, Antigua et la Barbade, d'une question ayant trait à l'Antarctique à l'ordre du jour de la 38ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies a fait l'objet de discussions. Les Parties Consultatives ont réaffirmé à l'unanimité leur attachement au Traité sur l'Antarctique et ont exprimé leurs craintes à l'égard de toute tentative visant à le modifier ou le remplacer; toute tentative en ce sens constituerait probablement un facteur de discordance et d'instabilité dans une réunion qui, jusqu'à présent, jouit d'un climat de paix et de coopération internationale sans égal.

Fonctionnement du système du Traité sur l'Antarctique, et mise à la disposition du public de la documentation des Réunions Consultatives
(Point 10 et 11 de l'ordre du jour)

32. La délégation du Chili a présenté une étude systématique de propositions d'ordre pratique qui pourraient être examinées - en temps utile - par les Parties Consultatives afin de faire face à l'élargissement constant du champ de la coopération internationale dans l'Antarctique et à l'intérêt accru pour ce continent. Toutes les délégations ont accueilli favorablement les propositions du Chili qui, ainsi qu'il a été convenu, pourraient également être examinées lors de la Treizième Réunion Consultative.

33. Plusieurs délégations ont noté les corrélations existant entre la question 10 de l'ordre du jour et les questions suivantes 11, 12 et 13. Cependant, pour des raisons d'ordre pratique, il a été décidé de constituer un groupe de travail sous la présidence de M. R. Trolle Andersen (Norvège) pour étudier les questions 10 et 11 conjointement.

34. La réunion a abouti à un consensus sur la Recommandation XXI-6 qui prévoit une plus grande diffusion des rapports des Réunions Consultatives ordinaires et la mise à jour régulière du "Manuel des mesures prises pour assurer le respect des principes et la poursuite des objectifs du Traité sur l'Antarctique" désormais intitulé "Manuel du Traité sur l'Antarctique", ainsi que l'inclusion dans ce manuel d'une introduction et de préfaces explicatives. En ce qui concerne la remise d'un exemplaire du rapport final de la réunion au Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, il a été convenu que les missions des Parties Consultatives à New York décideraient s'il serait demandé au Secrétaire Général de faire distribuer le rapport aux pays-membres. En outre, la Recommandation note les nouveaux progrès qui ont été faits en ce qui concerne la mise à la disposition du public des documents. Elle invite également le gouvernement dépositaire à répertorier et classer l'information mise à la disposition du public sur le système du Traité sur l'Antarctique ainsi que les sources auprès desquelles elle peut être obtenue.

35. La possibilité de contribuer à ce que le système du Traité sur l'Antarctique soit mieux connu en publiant un rapport détaillé (Livre blanc) sur l'histoire du Traité sur l'Antarctique et les résultats obtenus, a fait l'objet de discussions. Il a été convenu que cette question devrait être étudiée de manière plus approfondie et que cette étude devrait être faite à la Treizième Réunion Consultative.

36. Il a été convenu qu'il était nécessaire pour des raisons pratiques que le gouvernement hôte d'une Réunion Consultative continue à remplir son rôle de coordonnateur pour les questions intéressant toutes les Parties Consultatives pendant la période séparant la fin d'une Réunion Consultative et la réunion préparatoire à la suivante. Les parties contractantes ont remercié le gouvernement australien, qui s'est déclaré disposé à accepter cette tâche jusqu'à la prochaine réunion préparatoire de 1985. Il a été convenu que la mise en place d'une infrastructure permanente capable d'assumer ces fonctions serait prématurée à l'heure actuelle, mais que cette question ainsi que celle de la fréquence des réunions devraient être examinées à nouveau lors de la Treizième Réunion Consultative.

37. Il a été convenu que le point "fonctionnement du système du Traité sur l'Antarctique" serait inscrit à l'ordre du jour de la Treizième Réunion Consultative.

Observateurs (Point 12 de l'ordre du jour)

38. Tous les Etats parties au Traité sur l'Antarctique ne sont pas habilités à nommer des représentants pour participer aux Réunions Consultatives. Les Parties non Consultatives ont, comme toutes les Parties Contractantes, des droits et des obligations en vertu du Traité sur l'Antarctique et se sont, en tant que Parties, engagées à en appliquer les dispositions, à en faire respecter les objectifs et principes et à le maintenir et le consolider. Les Parties Consultatives ont, par conséquent, invité les Parties non Consultatives à cette Réunion Consultative et se sont félicitées de leur

présence; celle-ci a aidé les Parties Consultatives dans leurs délibérations et a permis d'informer les Parties non Consultatives des activités entreprises en vertu du Traité ainsi qu'à promouvoir l'objectif commun à toutes les Parties Contractantes, à savoir le développement et la consolidation du fonctionnement du système du Traité sur l'Antarctique.

39. C'est pourquoi les représentants des Parties Consultatives ont approuvé la présence de Parties non Consultatives à la prochaine Réunion Consultative ordinaire. Ils ont, par conséquent, décidé d'inviter les Parties non Consultatives à assister à la Treizième Réunion Consultative, ainsi qu'à la réunion préparatoire à celle-ci. Un projet de règlement intérieur incorporant les amendements nécessaires a été préparé par la réunion et sera soumis aux Gouvernements pour examen. Il est clairement entendu que son adoption n'affectera en rien le droit des Réunions Consultatives Spéciales, tenues en vertu de l'Article IX du Traité sur l'Antarctique, d'adopter leur propre règlement intérieur. Les Parties Consultatives qui n'auront pas fait part de leur point de vue avant le 1er avril 1984 seront considérées comme ayant accepté le texte. Au cas où un Gouvernement solliciterait un nouvel examen de la question, le Gouvernement australien en poursuivrait l'examen par la voie diplomatique, ou soumettrait le projet de règlement intérieur à la réunion préparatoire à la Treizième Réunion Consultative.

40. Compte tenu de la relation étroite existant entre les questions à débattre lors des Réunions Consultatives Spéciales et la question de la participation à ces réunions, la réunion a décidé que la question de la participation aux futures Réunions Consultatives Spéciales ne pourrait faire l'objet d'une décision qu'au moment où ces réunions seraient convoquées. En ce qui concerne la Quatrième Réunion Consultative Spéciale, la réunion a pris note du fait que plusieurs Parties non Consultatives désiraient être invitées à assister aux futures sessions. La réunion a été d'avis qu'une décision relative à la participation à la Quatrième Réunion Consultative Spéciale, pour laquelle des règles avaient été fixées en 1981, devrait être prise au cours de cette réunion elle-même.

41. Une déclaration des Parties non Consultatives figure à l'Annexe C.

42. A la lumière du paragraphe 2 de l'Article III du Traité sur l'Antarctique, la question de savoir dans quelle mesure la présence d'organisations internationales choisies selon des critères appropriés aux Réunions Consultatives ordinaires pourrait être utile aux Parties Consultatives a fait l'objet de discussions approfondies. La réunion a conclu que, lors de la préparation de chaque Réunion Consultative ordinaire les Parties Consultatives devraient se demander si la présence à la réunion, à titre d'observateur, pendant la discussion de tel ou tel point de l'ordre du jour, d'une organisation spécialisée des Nations Unies ou de toute autre organisation portant un intérêt scientifique ou technique à l'Antarctique, constituerait pour elle un concours utile dans l'examen de ce point, et, dans l'affirmative, si l'organisation intéressée devrait, avec l'accord de toutes les Parties Consultatives, être invitée par le gouvernement hôte à assister à la réunion, sur cette base.

Echanges d'informations conformément au Traité sur l'Antarctique (Point 13 de l'ordre du jour)

43. La réunion a discuté la proposition selon laquelle il pourrait être opportun de revoir les délais dans lesquels doivent être effectués les échanges d'informations conformément aux articles III et VII du Traité sur l'Antarctique, en demandant l'avis des responsables directs des programmes antarctiques, qui d'une part fournissent l'essentiel de l'information et d'autre part sont les plus susceptibles de tirer avantage d'un échange d'informations intervenant au moment le plus opportun. Il a été suggéré qu'il conviendrait de recueillir dans un premier temps l'avis des administrations des Parties Consultatives responsables des programmes antarctiques:

- (i) sur la date la plus appropriée à la communication des informations à échanger;

- (ii) sur la possibilité pour chacune d'entre elles de rassembler les informations dont elles ont la responsabilité un mois avant la date définie à l'alinéa précédent pour permettre la transmission des informations par la voie diplomatique;
- (iii) sur la possibilité de procéder simultanément à l'échange d'informations prévu par la Recommandation II-VI (annexée à la Recommandation VIII-6, paragraphe 2) et aux échanges d'informations prévus par le paragraphe 1 de l'annexe à la Recommandation VII-6;
- (iv) sur l'avantage d'échanger certaines informations demandées dans l'annexe à la Recommandation VIII-6 après, plutôt qu'avant, les opérations qu'elle décrit;
- (v) sur la possibilité d'inclure dans les échanges d'informations des rapports concis sur la mise en œuvre des études scientifiques, en vue d'une application plus efficace de l'article III 1(c) du Traité.

Il a été suggéré également qu'il serait utile de désigner des points de contact nationaux où toute demande concernant les activités, les observations et les résultats scientifiques pourrait être adressée.

44. La réunion a convenu que la question serait étudiée à la Treizième Réunion, après que les administrations responsables des programmes antarctiques nationaux auront fait parvenir leur réponse à ce sujet. En attendant, la réunion a convenu qu'il serait utile d'encourager au maximum les administrations responsables de programmes nationaux à échanger leurs informations le plus tôt possible, à titre non officiel.

45. La réunion s'est également concertée en vue de déterminer s'il serait souhaitable d'accorder une attention particulière aux informations échangées, conformément aux articles III et VII du Traité sur l'Antarctique, en ce qui concerne les activités de recherche géophysique dans les cas où les techniques utilisées pourraient ne pas être différentes de celles mises en œuvre pendant les premières phases de l'exploration des ressources d'hydrocarbures en mer. Plusieurs délégations ont fait remarquer que l'article III du Traité sur l'Antarctique prévoyait l'obligation d'échange et de mise à disposition des observations faites en Antarctique et fait par de son plan pour la communication des données de la campagne de recherche géophysique que doit entreprendre, en janvier/février 1984, le navire de recherche "Lee", plan qui prévoit le dépôt, auprès du Centre National des Données des Etats Unis, de séquences d'enregistrement et de bandes magnétiques contenant les données sismiques et les autres données qui pourront être obtenues moyennant le versement d'une somme suffisante pour couvrir les frais de reproduction. Une carte indiquant l'itinéraire projeté sera également disponible avant le début de la campagne, ainsi que, après celle-ci, une carte indiquant l'itinéraire effectivement suivi.

46. La délégation japonaise a fait savoir à la Réunion que toutes les données scientifiques relevées par la Japon, y compris celles des expéditions récentes du "Hakurei Maru", seraient disponibles sur simple demande auprès de son Gouvernement.

Utilisation de la Glace Antarctique (Point 14 de l'ordre du jour)

47. La réunion a pris note de deux documents d'information technique sur les utilisations possibles de la glace, et a convenu d'étudier la question à nouveau lors de la Treizième Réunion Consultative.

Ressources minérales de l'Antarctique (Point 15 de l'ordre du jour)

48. Cette question était uniquement une question de procédure. Un rapport sur les progrès des négociations pour un régime de l'exploration et de l'exploitation des minéraux antarctiques a été présenté par le Docteur E.F. Jung (République fédérale d'Allemagne), Président de la Deuxième Session de

la Réunion Consultative Spéciale sur les Ressources Minérales Antarctiques. La Réunion a noté que ces négociations se déroulaient dans un autre forum, a exprimé sa satisfaction quant aux progrès qui ont déjà été accomplis et l'espoir que celles-ci seraient menées à bonne fin très prochainement.

Date et lieu de la prochaine Réunion Consultative (Point 16 de l'ordre du jour)

49. La réunion a accueilli favorablement la déclaration de la délégation belge, selon laquelle la Belgique serait, en principe, disposée à recevoir la Treizième Réunion Consultative en 1985, sous réserve d'une confirmation définitive dès que possible.

Questions diverses (Point 17 de l'ordre du jour)

50. La réunion a convenu que les Parties Consultatives, n'étant pas toutes membres de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources (UICN), ne devraient pas répondre collectivement à la Résolution 15/20 adoptée en 1982 par l'UICN.

51. La réunion a adopté la Recommandation XII-7, aux termes de laquelle le site de la station indienne provisoire "Dakshin Gangotri" est classé Site Historique n° 44; cette Recommandation est à inclure en annexe à la Recommandation VII-9.

52. La réunion a convenu d'envoyer le message télégraphique traditionnel de félicitations à toutes les stations antarctiques. Le texte de ce message figure à l'annexe 1.

53. A plusieurs reprises au cours de la Réunion, l'attention des membres a été attirée sur les conséquences financières qu'entraînent pour le SCAR les demandes d'avis qui lui sont adressées par l'intermédiaire des Comités Nationaux. A cet égard, la Recommandation XII-8 a été adoptée.

54. L'attention de la réunion a également été attirée sur les besoins des Parties Contractantes qui ne sont pas Parties Consultatives, mais désirent entreprendre des recherches scientifiques en Antarctique. La réunion a pris note du fait que les principaux organismes susceptibles de donner leur avis étaient les administrations responsables des programmes antarctiques nationaux et le SCAR. Les Représentants des Parties Consultatives ont affirmé que les administrations responsables de leurs programmes antarctiques nationaux étaient disposées à répondre aux demandes d'avis qui leur sont adressées. La réunion a pris note du fait que les règles de fonctionnement du SCAR prévoyaient un statut pour les représentants des membres et un statut pour les observateurs et que les Parties Contractantes devenues récemment Parties Consultatives avaient retiré un bénéfice appréciable de leur présence aux réunions du SCAR. Les Etats désirant obtenir davantage d'informations sur le SCAR peuvent s'adresser au Secrétaire Exécutif, dont l'adresse est la suivante:

Executive Secretary
Scientific Committee on Antarctic Research,
Scott Polar Research Institute,
Cambridge, CB2 1ER,
Royaume-Uni.

55. La délégation des Etats Unis a fait distribuer à toutes les délégations le compte-rendu d'une tournée d'inspection de toutes les stations antarctiques, effectuée pendant l'été de 1982/83, conformément à l'article VII.3 du Traité sur l'Antarctique.

II

RECOMMANDATIONS ADOPTÉES
PAR LA DOUZIÈME RÉUNION CONSULTATIVE
DU TRAITE SUR L'ANTARCTIQUE

COLLECTE ET DIFFUSION DES DONNEES
METEOROLOGIQUES DE L'ANTARCTIQUE

Les Représentants,

Rappelant les Recommandations VI-3 et X-3;

Prenant note des Résolutions 4, 5, 6, 7 et 8 prises en juin 1982 à la trente quatrième session du Comité exécutif de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) au sujet des réseaux d'observation météorologique, de la collecte et de la transmission des données météorologiques en Antarctique et de leur traitement;

Reconnaissant

- (1) l'importance toujours aussi grande des données météorologiques relatives à l'Antarctique pour le soutien des opérations en Antarctique et pour les travaux de prévision et de recherche météorologiques, en particulier les recherches sur le climat dans le reste du monde;
- (2) la nécessité de maintenir un réseau de stations météorologiques de base permettant de fournir les données synoptiques de surface et d'altitude pour répondre, dans toute la mesure du possible, aux demandes des Parties Consultatives et de la Veille Météorologique Mondiale de l'OMM;
- (3) l'amointrissement de l'intérêt des données météorologiques lorsqu'elles ne sont pas mises à la disposition des utilisateurs en Antarctique conformément au plan de l'OMM pour la réception des données brutes et traitées;

- (4) le manque de données météorologiques de surface et d'altitude pour l'Antarctique et, par conséquent, l'importance du maintien de la régularité des observations météorologiques; et
- (5) la demande croissante d'informations météorologiques qu'entraînera l'intensification de la navigation et du trafic aérien;

Réaffirmant l'importance du Système Mondial de Télécommunications (SMT) de l'Organisation Météorologique Mondiale pour la transmission des données météorologiques antarctiques entre les stations de l'Antarctique lorsque les conditions ionosphériques empêchent les liaisons directes à l'intérieur de l'Antarctique; et prenant note du fait que l'adoption de communications par satellites par certaines Parties Consultatives peut faciliter la réception, à l'intérieur de l'Antarctique, des données météorologiques en provenance du SMT;

Prenant note

- (1) du fait que le contrôle effectué par l'OMM en 1982 et 1983 a révélé que des lacunes importantes subsistaient en ce qui concerne l'entrée des données météorologiques dans le Système Mondial de Télécommunications;
- (2) de la réactivation du Groupe de Travail sur la Météorologie Antarctique du Comité Exécutif de l'OMM et des résultats de sa Troisième Session d'avril 1982, y compris des travaux préliminaires de révision des exigences en matière de données brutes et traitées figurant aux Annexes 1 et 2 de la Recommandation VI-3;
- (3) des efforts de la Réunion des Experts de l'OMM sur les Dispositions relatives aux Télécommunications des Données de l'Antarctique qui s'est tenue en juin 1983 pour réviser et mettre à jour les schémas d'acheminement des télécommunications météorologiques figurant aux Annexes 1, 2 et 3 à la Recommandation X-3; et

(4) du fait que la Réunion des Experts de l'OMM mentionnée ci-dessus a abouti à plusieurs conclusions et recommandations destinées à perfectionner les télécommunications en Antarctique à des fins météorologiques au sein du SMF de la Veille Météorologique Mondiale de l'OMM;

Reconnaissant la nécessité de rester attentif:

- (1) aux demandes en données météorologiques brutes et traitées de l'Antarctique;
- (2) aux dispositions relatives à la transmission des données météorologiques en Antarctique et entre l'Antarctique et la Veille Météorologique Mondiale de l'OMM;

Recommandent à leurs Gouvernements:

- (1) de faire tous les efforts possibles, dans la limite des impératifs scientifiques, administratifs ou budgétaires, pour assurer la mise en place de l'ensemble du réseau de stations et la mise en œuvre complète des programmes d'observation qui figurent à l'Annexe 1 à la présente Recommandation;
- (2) de maintenir et de perfectionner, dans la limite des impératifs scientifiques, administratifs ou budgétaires, le système de collecte et de transmission des données météorologiques à l'intérieur de l'Antarctique, destinées à ce continent ou en provenant, tout en respectant les procédures d'acheminement indiquées aux Annexes 2 et 3, qui découlent des conclusions de la Réunion de juin 1983 des Experts de l'OMM sur les Dispositions relatives aux Télécommunications des Données sur l'Antarctique;

- (3) de s'efforcer, par l'intermédiaire de leur Représentant Permanent auprès de l'OMM, de compléter l'Annexe IV au Rapport Final de la Réunion des Experts de l'OMM mentionnée ci-dessus, pour contribuer efficacement à l'organisation de l'échange des données météorologiques disponibles;
- (4) de s'efforcer, par l'intermédiaire de leur Représentant Permanent auprès de l'OMM, de faire en sorte que soient prises en considération de manière appropriée les autres conclusions et recommandations de la Réunion d'Experts de l'OMM mentionnée ci-dessus;
- (5) d'inviter l'OMM, par l'intermédiaire de leur Représentant Permanent auprès de cette Organisation, à demeurer attentive aux dispositions relatives à l'acheminement des données météorologiques à l'intérieur de l'Antarctique et entre ce continent et le SMT de l'Organisation Météorologique Mondiale et à suggérer des mesures qui pourraient être prises pour améliorer la réception des données dans les délais prescrits dans les stations de l'Antarctique, dans les Centres Météorologiques Mondiaux de Melbourne, Moscou et Washington et dans les autres centres de la Veille Météorologique Mondiale en tenant compte de la modification de la demande en informations météorologiques et des facilités offertes par les progrès de la technologie;
- (6) de prendre note du fait que la liste des demandes de données météorologiques antarctiques brutes et traitées communiquées par l'OMM conformément au paragraphe 9 de la Recommandation X-3 doit être plus détaillée et d'inviter l'OMM, par l'intermédiaire de leur Représentant permanent auprès de cette Organisation, à en présenter une version plus détaillée.

STATIONS AND OBSERVATIONAL PROGRAMMES COMPRISING THE BASIC SYNOPTIC NETWORK
IN THE ANTARCTIC

INDEX NUMBER	NAME OF THE STATION*	SURFACE**								RADIOWIND/ RADIOVENT				RADIO- SONDE	
		1		2		3		4		00	06	12	18	00	12
		00	03	06	09	12	15	18	21	00	06	12	18	00	12
85984	CENTRO MET. ANTARTICO PDTE. EDUARDO FREI***		X	X	X	X									
85986	B.A. ARTURO PRAT		X	X	X	X									
85988	B.A. BERNARDO O'HIGGINS		X	X	X	X									
88925	SIGNY ISLAND		X	X	X	X									
88952	FARADAY (ARGENTINE ISLAND)		X	X	X	X				X	X			X	X
88962	FOSSIL BLUFF		X	X	X	X									
89022	HALLEY		X	X	X	X				X	X			X	X
89062	ROTHERA POINT		X	X	X	X									
88963	ESPERANZA B.E.		X	X	X	X									
88968	ISLAS ORCADAS D.N. (OBSERVATORIO METEOROLOGICO)		X	X	X	X				X	X			X	X
88970	TENIENTE B. MATIENZO B.A.		X	X	X	X									
88971	ALMIRANTE BROWN E.C.		X	X	X	X									

* The names of stations are considered to be as geographical designators and are not indicative of functions.

** Where possible when other requirements make it desirable, observations should also be made at some or all of the four intermediate standard times of observation, i.e. 0300, 0900, 1500 and 2100 GMT.

*** Stations carrying out data-processing and meteorological service functions.

* Note this Annex is reproduced from the Annex to Resolution 5 of the W.M.O. Executive Committee Session of June 1982 (ECXXIV).

INDEX NUMBER	NAME OF THE STATION*	SURFACE**								RADIOWIND/ RADIOVENT				RADIO- SONDE	
		1		2				3				4			
		00	03	06	09	12	15	18	21	00	06	12	18	00	12
89034	GENERAL BELGRANO II B.E.	X		X		X		X							
89045	GENERAL BELGRANO III B.E.	X		X		X		X							
89055	VICECOMODORO MARAMBIO B.A. CENTRO METEORO- LOGICO ANTARTICO***	X		X		X		X		X		X		X	X
89066	GENERAL SAN MARTIN B.E.	X		X		X		X							
89001	S.A.N.A.E. STATION	X		X		X		X		X		X		X	X
89002	GEORG VON NEUMAYER	X		X		X		X							
89009	AMUNDSEN-SCOTT	X		X		X		X		X		.		X	.
89664	MCMURDO	X		X		X		X		X		.		X	.
89050	BELLINGSHAUSEN	X		X		X		X		X		X		X	X
89132	RUSSKAYA	X		X		X		X							
89512	NOVOLAZAREVSKAJA	X		X		X		X		X		X		X	X
89542	MOLODEZNAJA***	X		X		X		X		X		X		X	X
89592	MIRNYJ	X		X		X		X		X		X		X	X
89606	VOSTOK	X		X		X		X		X		X		X	X
89657	LENINGRADSKAJA	X		X		X		X		X		X		X	X
89532	SYOWA	X		X		X		X		X		X		X	X
89571	DAVIS	X		X		X		X		X		X		X	X
89611	CASEY	X		X		X		X		X		X		X	X
94986	MAWSON***	X		X		X		X		X		X		X	X
95502	DUMONT D'URVILLE	X		X		X		X		X		X		X	X

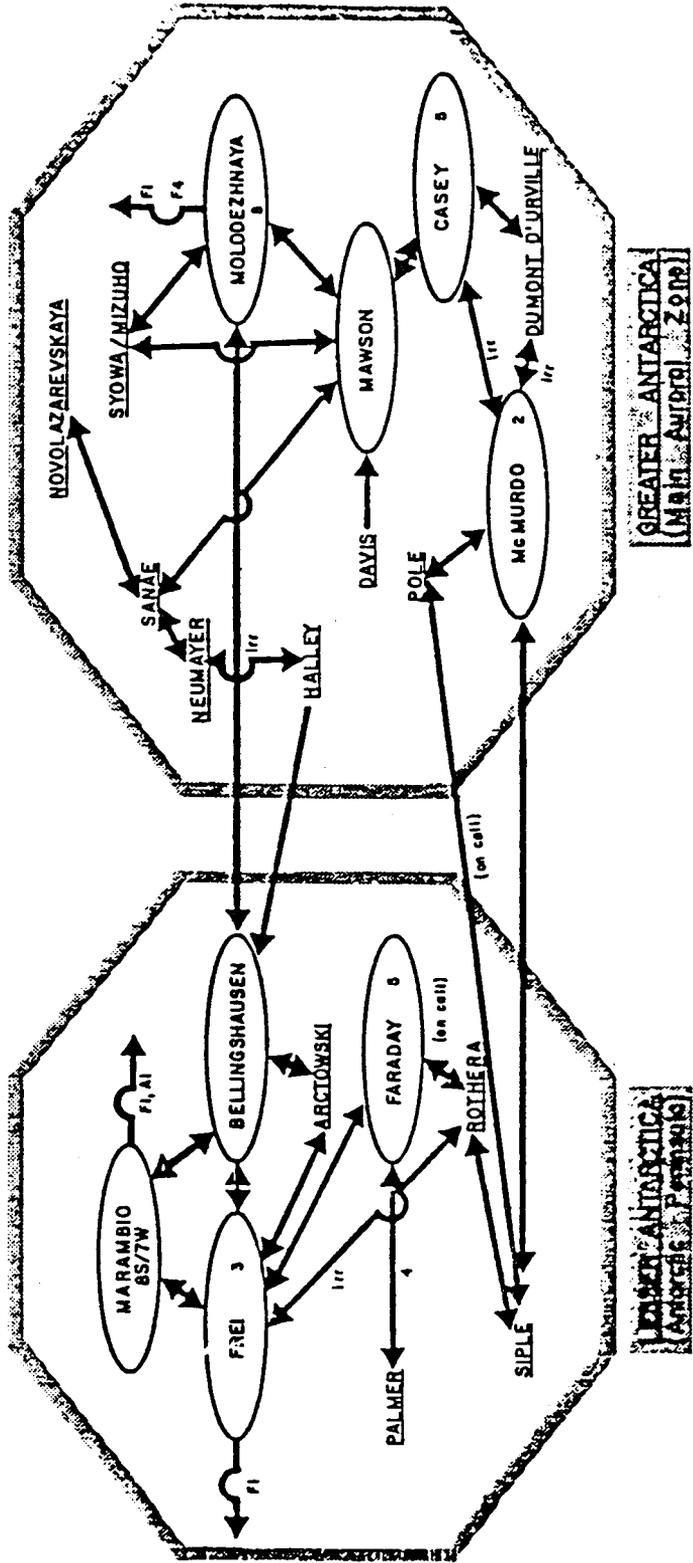
* The names of stations are considered to be as geographical designators and are not indicative of functions.

** Where possible when other requirements make it desirable, observations should also be made at some or all of the four intermediate standard times of observation, i.e. 0300, 0900, 1500 and 2100 GMT.

*** Stations carrying out data-processing and meteorological service functions.

EXISTING LINKS FOR THE DAILY INTERNATIONAL EXCHANGE OF METEOROLOGICAL DATA WITHIN THE ANTARCTIC (June 1983)

LATITUDE 60° SOUTH



ANTARCTIC COLLECTING STATION WITH THE NUMBER OF STATIONS FROM WHICH DATA ARE COLLECTED

S: SUMMER
W: WINTER

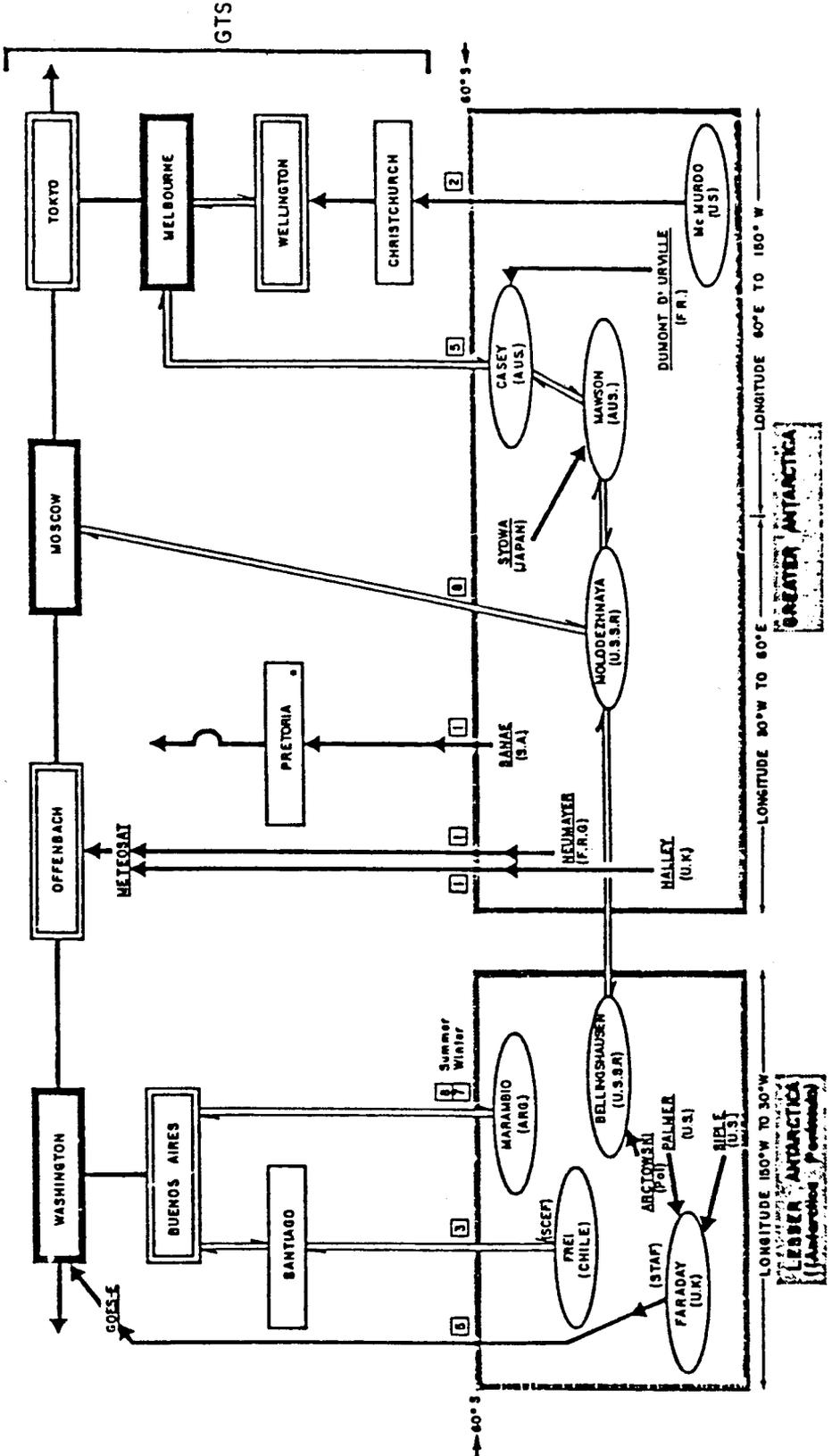
TELECOMMUNICATION MEANS

POINT TO POINT LINK
 OMNIDIRECTIONAL RADIO BROADCAST
 Ir: IRREGULAR

RADIO BROADCASTS

FILE: F1, H + 06 (SYNOP)
MARAMBIO A1, F1, H + 30 (SYNOP), H + 160 (TEMP)
MOLODEZHAYAYA, F4, F1, H + 45 (SYNOP), H + 160 (TEMP)

PRINCIPAL ROUTES BY WHICH ANTARCTIC METEOROLOGICAL DATA ENTERS THE GTS



M.N.C. or R.M.C. ANTARCTIC COLLECTING AND TRANSMITTING STATION	M.N.C. or STATION WITH SIMILAR FUNCTIONS PRIMARY ROUTE TO AND FROM S.T.S. PRIMARY ROUTE TO S.T.S.	M.N.C. or STATION INCLUDED IN ORIGINAL SOURCE SUSPENDED BY RESOLUTION 34 (XV) FROM EXERCISING ITS RIGHTS AND ENJOYING ITS PRIVILEGES AS A MEMBER OF THE WMO
---	---	--

XII - 2

LES TELECOMMUNICATIONS DANS L'ANTARCTIQUE

Les Représentants,

Rappelant les Recommandations VI-I, VII-7 et X-3;

Reconnaissant que les télécommunications antarctiques sont conçues pour assurer des liaisons opérationnelles, scientifiques et météorologiques et que le perfectionnement du système de télécommunications permettrait d'assurer en temps opportun des échanges complets d'informations;

Reconnaissant que les développements récents dans l'emploi des satellites, déjà utilisés par certaines Parties Consultatives, ont amélioré la fiabilité des réseaux de communication entre les stations de l'Antarctique et le monde extérieur, mais que la moindre fréquence du recours aux méthodes conventionnelles des télécommunications qui en a résulté a pu réduire la capacité des stations à communiquer entre elles;

Appréciant la réponse du Groupe de Travail de Logistique du SCAR à la demande qui lui avait été faite par la Recommandation X-3, paragraphe 6, de préparer un Manuel de Directives sur les Télécommunications en Antarctique (SCARCOM);

Prenant note du fait que l'intensification de la navigation et du trafic aérien en Antarctique exigera de la part des Parties Consultatives qui accroissent leur activité en ces domaines un meilleur soutien en matière de télécommunications et de météorologie;

Recommandent à leurs Gouvernements:

- (1) de s'efforcer d'assurer l'utilisation efficace des réseaux de télécommunication qui existent déjà dans l'Antarctique et d'utiliser de façon appropriée les systèmes de télécommunication par satellites qui se développent actuellement en vue d'achever le perfectionnement des communications entre les stations de l'Antarctique ainsi qu'entre ces stations et le reste du monde;
- (2) d'inviter le SCAR, par l'intermédiaire de leur Comité National antarctique:
 - (i) à étudier, en concertation avec les administrations responsables des programmes antarctiques nationaux (désignés ci-après comme "programmes antarctiques nationaux"), le meilleur moyen d'assurer une mise à jour périodique du SCARCOM, de façon à ce que les praticiens des télécommunications soient correctement informés des pratiques des programmes antarctiques nationaux en matière de télécommunications et des procédures pertinentes prévues par les accords internationaux.
 - (ii) à examiner les questions liées à l'utilisation accrue des communications par satellites, parmi lesquelles:
 - (a) l'échange des informations et de l'expérience acquises depuis l'adoption de moyens de communication par satellites, au profit des programmes antarctiques nationaux qui n'ont pas encore adopté ce moyen de télécommunication;
 - (b) l'intérêt des communications par satellites pour ce qui est du rapport coût - efficacité et les avantages pouvant en découler du point de vue de l'efficacité opérationnelle et de la recherche scientifique;

- (c) la recherche de tous les problèmes pouvant se présenter dans les communications entre les stations des divers programmes antarctiques nationaux dans l'éventualité d'un emploi plus large du système de communication par satellites;
 - (d) l'étude des moyens qui permettraient de résoudre ces problèmes tout en maintenant le bon rapport coût-efficacité et les autres avantages des communications par satellites;
- (iii) à étudier la capacité du système de télécommunication en Antarctique à répondre aux exigences découlant du développement des activités maritimes et aériennes en Antarctique; et à proposer le cas échéant les améliorations souhaitables. Cette étude devrait s'attacher tout particulièrement:
- (a) aux communications entre les stations de l'Antarctique;
 - (b) à l'utilisation des moyens disponibles pour les communications entre l'Antarctique et le reste du monde; et
 - (c) aux communications entre les stations, les navires et les aéronefs aux fins d'assurer la coordination des opérations de secours, de recherche et de sauvetage.

EFFETS DES ACTIVITES DE L'HOMME SUR LE MILIEU ANTARCTIQUE

Les Représentants,

Rappelant l'Article II du Traité sur l'Antarctique, les Recommandations VI-4, VIII-11, VIII-13 et IX-5;

Notant que, dans ces Recommandations, entrées en vigueur conformément à l'Article IX, paragraphe 4 du Traité sur l'Antarctique, certains principes ont été définis et adoptés, à savoir que:

- (i) l'écosystème de la Zone du Traité sur l'Antarctique est sensible à l'intervention de l'homme;
- (ii) l'importance de l'Antarctique au plan scientifique provient pour une grande part de ce que l'environnement n'y est pratiquement pas affecté par la pollution et demeure relativement peu perturbé;
- (iii) leurs Gouvernements, en envisageant des mesures destinées à assurer une utilisation raisonnable de l'Antarctique et la protection de son environnement, agiront conformément à la responsabilité qui leur incombe de faire en sorte que ces mesures soient conformes aux intérêts de l'humanité tout entière; et
- (iv) qu'aucune action ou activité de nature à modifier l'environnement sur des vastes étendues à l'intérieur de la Zone du Traité sur l'Antarctique ne devrait être entreprise sans que des mesures appropriées soient prises pour prévoir les modifications pro-

ables et contrôler de manière adéquate les effets néfastes que de telles utilisations de la Zone du Traité sur l'Antarctique pourraient avoir.

Rappelant que, conformément à ces principes, une série importante de mesures ont été prises pour la protection, la conservation et l'exploitation raisonnable de la faune et la flore de l'Antarctique, à savoir les Mesures Convenues pour la Protection de la faune et de la flore de l'Antarctique, la Convention pour la Protection des Phoques dans l'Antarctique et la Convention sur la Conservation de la Faune et de la Flore Marines de l'Antarctique;

Prenant note du fait que les Etats ayant des activités de recherche en Antarctique sont les mieux placés pour évaluer les effets éventuels de ces activités sur l'environnement et pour mettre au point des procédures d'évaluation qui pourraient être appliquées avec profit pour déterminer si les activités qu'ils ont l'intention d'entreprendre sont susceptibles d'avoir des effets importants;

Considérant qu'il pourrait devenir souhaitable, à l'avenir, de définir des critères de référence permettant de comparer ces procédures;

Affirmant que les procédures d'évaluation définies dans le domaine de l'environnement ne doivent pas affecter l'un des principes fondamentaux du Traité sur l'Antarctique, qui prévoit en son article la liberté de la recherche scientifique, et que ces procédures ne doivent ni se substituer ni porter atteinte aux dispositions pour la protection de l'environnement et la conservation des ressources vivantes contenues dans les instruments qui ont été, ou pourraient être à l'avenir, négociés dans le cadre du Système du Traité sur l'Antarctique;

Recommandent à leurs Gouvernements:

1. Pour toute activité scientifique qu'ils ont l'intention d'entreprendre, y compris la fourniture des moyens logistiques nécessaires à cette activité, d'encourager les organismes nationaux responsables des activités dans l'Antarctique à poursuivre l'examen des plans élaborés pour la conduite de ces activités de recherche et de logistique, conformément aux procédures qu'ils ont élaborées ou pourraient élaborer, en vue de déterminer si les activités projetées sont susceptibles d'avoir des répercussions importantes;
2. Au cas où un examen préliminaire indiquerait qu'une activité projetée dans le domaine de la recherche ou de la logistique pourrait avoir des répercussions potentiellement significatives sur le milieu, de demander aux administrations concernées de procéder à une évaluation détaillée de l'état de l'environnement, conformément aux procédures qu'elles ont élaborées ou pourraient élaborer, en vue d'identifier les facteurs susceptibles de provoquer ces répercussions et, si la gravité de ces répercussions l'exigeait de définir des solutions de remplacement qu'il serait possible de mettre en œuvre pour réduire au minimum les effets nuisibles sur l'environnement; dans l'éventualité où une telle évaluation serait effectuée, d'en informer les autres Parties Consultatives;
3. D'inviter, par l'intermédiaire de leur Comité National, le Comité Scientifique de la Recherche Antarctique (SCAR) à:
 - (i) donner un avis scientifique quant à la définition de catégories d'activités de recherche et de logistique en Antarctique qui pourraient raisonnablement être considérées comme de nature à avoir des effets significatifs sur l'environnement; et à

(ii) donner, en tenant compte, entre autres, des discussions qui ont eu lieu lors de cette réunion, et que traduisent les paragraphes 17 à 19 du Rapport final, tout avis qu'il jugera pertinent quant à l'élaboration de procédures d'évaluation applicables, à titre expérimental, par les administrations concernées des Parties Consultatives aux activités de recherche et de logistique;

4. D'examiner à nouveau la question des répercussions des activités humaines sur le milieu antarctique lors de la prochaine Réunion Consultative.

XII - 4

EFFETS DES ACTIVITES DE L'HOMME SUR LE MILIEU ANTARCTIQUECODE DE CONDUITE POUR L'ELIMINATION DES DECHETS

Les Représentants,

Rappelant la Recommandation VIII-11;

Prenant note de la prise de conscience croissante par toutes les Parties Consultatives des conséquences possibles pour l'environnement de l'élimination de déchets dans la région antarctique;

Prenant note du fait que le nombre croissant des opérations dans l'Antarctique et leur complexité toujours plus grande entraîneront probablement l'introduction dans l'Antarctique d'une gamme plus étendue qu'auparavant de substances potentiellement nocives pour l'environnement;

Prenant note du fait que les perfectionnements de la logistique et de la technologie ont facilité le traitement sur place des déchets produits par l'homme et des autres déchets, ainsi que l'évacuation de déchets solides, de résidus et de substances nocives en dehors de la zone du Traité;

Recommandent à leurs Gouvernements de demander conseil à leurs administrations opérant en Antarctique en ce qui concerne:

- (i) les problèmes rencontrés lors de l'application du Code déontologique pour les Expéditions Antarctiques et les Activités des Stations figurant en annexe à la Recommandation VIII-11; et

- (ii) l'intérêt et la possibilité de réviser le Code de Conduite à la lumière de ce qui a été dit ci-dessus, notamment quant aux possibilités accrues de traitement sur place et d'évacuation des déchets en dehors de la zone du Traité.

SITES PRESENTANT UN INTERET SCIENTIFIQUE PARTICULIER

Les Représentants,

Rappelant les Recommandations VIII-3, VIII-4 et X-6;

Prenant note du fait que, conformément à la Recommandation X-6, la désignation des Sites n° 1, 2, 3, 4 et 6 comme Sites présentant un Intérêt Scientifique Particulier viendra à expiration le 30 juin 1985, et que la désignation du Site n° 8 viendra à expiration le 31 mars 1985, avant la date probable de la Treizième Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique et que la désignation du Site n° 7 est venue à expiration le 30 juin 1983;

Désirant que la désignation de ces sites comme Sites présentant un Intérêt Scientifique Particulier ne vienne pas à expiration avant que le Comité scientifique de la recherche antarctique (SCAR) n'examine à nouveau ces sites et ne présente les résultats de cet examen aux Parties Consultatives;

Prenant note de l'intention du SCAR d'examiner tous les Sites présentant un Intérêt Scientifique Particulier à la XVIIIème Réunion du SCAR en 1984 et de présenter les résultats de cet examen exhaustif aux Parties Consultatives pour étude à la Treizième Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique en 1985;

Recommandent à leurs Gouvernements:

1. de reporter du 30 juin 1985 au 31 décembre 1985 la date d'expiration des sites suivants:

Site n° 1 : Cap Royds, Ile de Ross,
Site n° 2 : Colline de l'Arrivée, Presqu'île Hut Point,
Ile de Ross,
Site n° 3 : Vallée Barwick, Terre Victoria,
Site n° 4 : Cap Crozier, Ile de Ross,
Site n° 5 : Presqu'île Fildes, Ile du Roi Georges,
Shetlands du Sud,
Site n° 6 : Presqu'île Byers, Ile Livingstone,
Shetlands du Sud;
2. de reporter la date d'expiration du Site n° 7, Ile de Haswell, du 30 juin 1983 au 31 décembre 1985;
3. de reporter la date d'expiration du Site n° 8, côte ouest de la Baie de l'Amirauté, Ile du Roi George, du 31 mars 1985 au 31 décembre 1985;
4. de faire tout leur possible pour que, conformément aux paragraphes 3 et 4 de la Recommandation VIII-3, les plans de gestion de ces sites soient respectés.

FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DU TRAITE SUR L'ANTARCTIQUE

Les Représentants,

Prenant note du fait que le Traité sur l'Antarctique, sur la base des principes de la Charte des Nations Unies et dans l'intérêt de l'humanité tout entière, fait de l'Antarctique une zone consacrée exclusivement à des fins pacifiques, à l'harmonie et à la coopération scientifique sur le plan international;

Prenant note, en outre, du fait que le Traité sur l'Antarctique, les nombreuses mesures adoptées en vue de promouvoir les principes et objectifs du Traité et les autres instruments et actes s'y rapportant, constituent un système de coopération internationale efficace et de grande portée visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales, à accroître les connaissances scientifiques et leur compréhension, ainsi qu'à protéger efficacement l'environnement;

Désirant une participation plus étroite des Parties au Traité sur l'Antarctique qui ne sont pas des Parties Consultatives au Système du Traité sur l'Antarctique;

Conscients de l'importance d'une meilleure information du public sur les réalisations et le fonctionnement du Système du Traité sur l'Antarctique;

Rappelant l'Article III, paragraphe 2, du Traité sur l'Antarctique, qui encourage la coopération par l'établissement de relations de travail avec les Organisations Spécialisées des Nations Unies et les organisations internationales pour lesquelles l'Antarctique présente un intérêt scientifique ou technique;

Recommandent à leurs Gouvernements:

1. que, tout en transmettant aux Parties Consultatives, conformément à la Recommandation I-XIV, paragraphe 1, une copie certifiée conforme du Rapport Final et les documents des Réunions Consultatives le Gouvernement hôte de chaque Réunion Consultative transmette à toutes les autres Parties invitées à cette Réunion une copie certifiée conforme du Rapport et les documents relatifs à cette Réunion;
2. qu'en application de l'Article III, paragraphe 2, du Traité, le gouvernement du pays hôte:
 - (a) transmette, au nom des Parties Consultatives, une copie certifiée conforme du Rapport Final et des Recommandations des Réunions Consultatives ordinaires au Secrétaire-Général des Nations Unies, et
 - (b) dans la mesure où les Représentants des Parties Consultatives le jugent opportun, attire l'attention de toute Organisation Spécialisée des Nations Unies ou de toute autre Organisation internationale pour lesquelles l'Antarctique présente un intérêt scientifique ou technique sur toute partie du Rapport de la Réunion Consultative, ou sur tout autre document d'information soumis à la Réunion et mis à la disposition du public, qui traite des sujets à raison desquels l'Antarctique présente pour cette Organisation un intérêt scientifique ou technique.
3. que le "Manuel des mesures prises pour assurer le respect des principes et promouvoir les objectifs du Traité sur l'Antarctique" soit désormais intitulé "Manuel du Traité sur l'Antarctique" et:

- (a) qu'il soit mis à jour par le gouvernement hôte dès que possible après chaque Réunion Consultative;
 - (b) qu'il contienne une introduction décrivant brièvement l'histoire du Traité sur l'Antarctique et le contexte dans lequel il s'inscrit ainsi que pour chaque section, une préface appropriée, expliquant brièvement le contexte dans lequel s'inscrivent les mesures figurant dans la section en question. Le Gouvernement hôte de la XIIème Réunion Consultative effectuera les consultations nécessaires en vue de la préparation rapide de cette introduction et de ces préfaces; et
 - (c) qu'il contienne le Rapport final (à l'exclusion des annexes) de chaque Réunion Consultative;
- 4.
- (a) qu'à partir de la XIIème Réunion Consultative ordinaire, les délégations indiquent, lorsqu'elles présentent un document d'information, si elles désirent que ce document soit mis à la disposition du public;
 - (b) que toute Partie Consultative ou toute Partie non Consultative invitée à participer à une Réunion puisse, après la clôture de cette Réunion et à condition qu'aucune Partie Consultative n'y fasse objection, mettre à la disposition du public tout document de ce genre en précisant les conditions auxquelles elle pourrait souhaiter le faire;
 - (c) qu'en ce qui concerne les documents de travail ou les documents d'information des douze premières Réunions Consultatives et les documents de travail de la XIIIème Réunion Consultative et des réunions ultérieures, ainsi que les documents d'information dont la mise à la disposition du public n'aura pas été décidée conformément au paragraphe (a) ci-dessus, les Parties Consultatives examinent les circonstances dans lesquelles ces documents pourraient être mis à la disposition du public, en vue de procéder à un examen plus approfondi de la question lors de la XIIIème Réunion Consultative.

5. d'inviter le Gouvernement dépositaire à étudier la question de l'information sur le Système du Traité sur l'Antarctique, y compris les documents des Réunions Consultatives mis à la disposition du public, afin d'identifier et de classer l'information sur le Système mise à la disposition du public et d'identifier les sources auprès desquelles cette information peut être obtenue, et
6. que le point "le Fonctionnement du Système du Traité sur l'Antarctique" soit inclus à l'ordre du jour de la XIIIème Réunion Consultative.

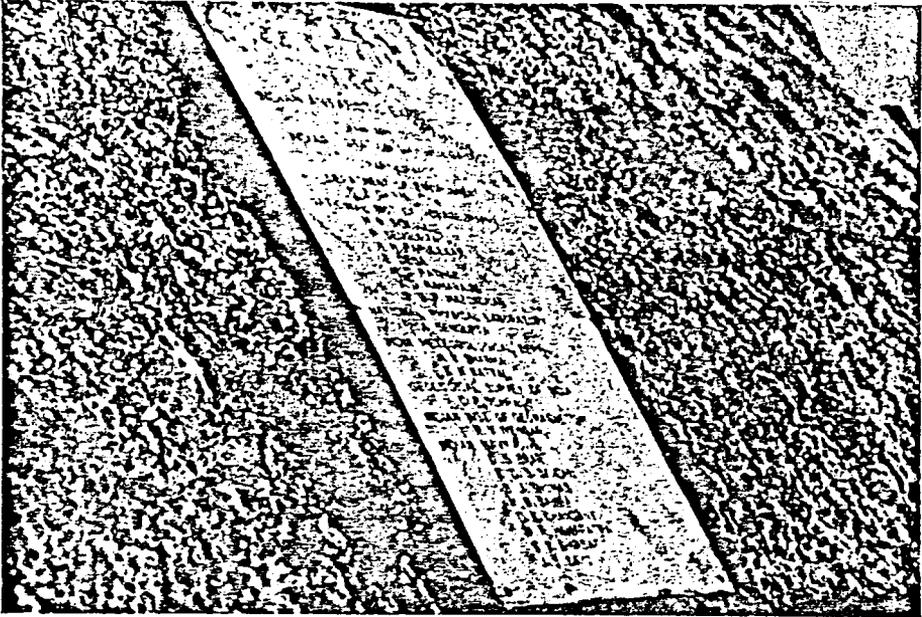
SITES ET MONUMENTS PRESENTANT UN INTERET HISTORIQUE

Les Représentants,

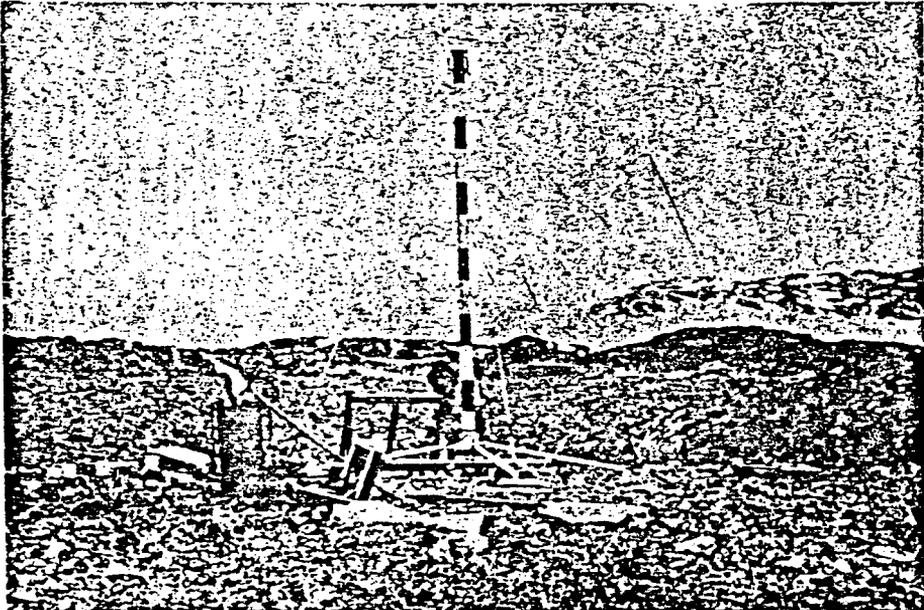
Rappelant les Recommandations I-IX, V-4, VI-14 et VII-9.

Recommandent à leurs Gouvernements d'ajouter le monument historique cité ci-après à la "Liste des Monuments Historiques Identifiés et Décrits par le Gouvernement ou les Gouvernements ayant formulé des propositions" qui figure en annexe à la Recommandation VII-9 et que, par la suite, ils lui accordent le respect et la protection requis par les Recommandations sus-mentionnées:

44. Plaque posée sur l'emplacement de la station provisoire indienne "Dakshin Gengotri", sur la Côte de la Princesse Astrid, dans la Terre de la Reine Maud, indiquant le nom des membres de la Première Expédition Indienne en Antarctique, qui a débarqué dans les environs le 9 janvier 1982 (Lat. 70°45'S., Long. 11°38'E).



Plaque installed at *Dakshin Gangotri* in the rock.



Automatic weather recording station at *Dakshin Gangotri* set up by the Indian Team on the foothills of the Antarctic mountain ranges.

ASSISTANCE PRETEE PAR LE SCAR AUX PARTIES CONSULTATIVES

Les Représentants,

Reconnaissant que le Comité Scientifique de la Recherche Antarctique (SCAR) du Conseil International des Unions Scientifiques dispose d'une somme unique de connaissances et de compétences techniques dans les différents domaines de la recherche scientifique dans l'Antarctique;

Prenant note favorablement de l'avis donné par le SCAR aux Parties Consultatives du Traité sur l'Antarctique en réponse à diverses demandes qui lui ont été adressées;

Conscients du fait que le SCAR est chargé, conformément à ses statuts "de promouvoir la coordination des activités scientifiques en Antarctique, en vue d'élaborer un programme scientifique d'étendue et d'importance circumpolaires";

Egalement conscients du fait que les demandes d'assistance déposées par les Parties Consultatives auprès du SCAR imposent des fonctions supplémentaires sur des ressources déjà limitées;

Recommandent à leurs Gouvernements:

de prendre en considération, à la lumière de la compétence du SCAR et de l'assistance qu'il a prêtée dans le passé, toute demande de fonds supplémentaires que leur Comité National pourrait faire pour couvrir les coûts qu'entraînent pour le SCAR les réponses aux demandes d'avis que lui adressent les Parties Consultatives.

III

ANNEXES

DISCOURS D'OUVERTURE: MONSIEUR BILL HAYDEN,
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES D'AUSTRALIE

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite, au nom du Gouvernement australien, la bienvenue à la Douzième Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique. C'est un événement historique car, pour la première fois, toutes les Parties du Traité sur l'Antarctique se réunissent, aux termes mêmes du Traité, "en vue d'échanger des informations, de se consulter entre elles sur des questions d'intérêt commun concernant l'Antarctique et d'étudier, formuler et recommander à leurs gouvernements des mesures destinées à assurer le respect des principes et la poursuite des objectifs du présent Traité".

Je désire tout particulièrement adresser la bienvenue aux Délégations qui n'ont pas encore assisté à une Réunion Consultative, ainsi qu'à celles qui sont ici à titre de Partie Consultative pour la première fois. Depuis la dernière Réunion Consultative tenue à Buenos Aires en 1981, l'Espagne, la Chine et l'Inde nous ont fait le plaisir et l'honneur d'adhérer au Traité sur l'Antarctique. Nous sommes également très heureux, de voir que le Brésil et l'Inde ont pris place parmi nous, en tant que Parties Consultatives, ces nations, ayant, encore aux termes du Traité, "démonstré l'intérêt qu'elles portent à l'Antarctique en y menant des activités substantielles de recherche scientifique". La présence à cette réunion de Délégations représentant un grand nombre de pays ayant des systèmes politiques et économiques différents, démontre à la communauté internationale que le système du Traité sur l'Antarctique se porte bien et assume de manière efficace ses responsabilités en Antarctique.

Les paroles du Capitaine Scott me reviennent en mémoire; en effet, lors de son arrivée au Pôle Sud, il aurait dit: "Mon Dieu, quelle terre inhospitalière!" Mais nous nous rendons compte que ce continent qui représente quinze pour cent de la superficie de la Terre a, pour chacun d'entre nous et pour notre planète toute entière, une importance capitale qui ne peut être mesurée qu'en fonction de sa superficie. C'est, bien entendu, en appréciant l'importance de l'Antarctique en tant que laboratoire scientifique offrant un milieu ainsi qu'une faune et une flore uniques que les pays qui étaient alors déjà activement engagés dans des activités scientifiques en Antarctique ont décidé de dresser le Traité sur l'Antarctique et par là d'ignorer tout différend existant entre eux en vue d'assurer un climat de paix et de former des liens de coopération. Je suis sûr que je parle au nom de toutes les Délégations lorsque je déclare que le Traité sur l'Antarctique est reconnu comme étant un instrument international de coopération unique et couronné de succès.

Mais avant tout, le Traité a assuré le respect de la paix dans la région. Grâce à ses règles interdisant toute explosion nucléaire, l'élimination de déchets radioactifs, et toute opération à caractère militaire en Antarctique, toutes ces activités pouvant d'ailleurs être vérifiées par l'intermédiaire d'un système réciproque de contrôle, l'Antarctique est incontestablement devenu la zone de paix la plus durable au monde. Ceci est bien sûr d'importance primordiale non seulement aux Parties du Traité mais au monde tout entier.

Le Traité a assuré la liberté de la recherche scientifique dans l'Antarctique et les résultats des travaux scientifiques ont été rendus librement disponibles. Les travaux scientifiques qui ont été réalisés, souvent à des coûts très élevés, ont indubitablement augmenté nos connaissances sur nous-mêmes et sur notre environnement.

A l'aide d'une formule faisant preuve d'imagination et ne portant atteinte à la position d'aucune Partie du Traité sur l'Antarctique, le Traité a écarté l'éventualité de litiges vis-à-vis de l'exercice de souveraineté. En effet, il est évident que le Traité a rempli l'un de ses objectifs principaux, à savoir, permettre aux pays activement engagés dans la région d'ignorer les différends qui existent entre eux en dehors de l'Antarctique et de coopérer dans une ambiance de paix à la recherche antarctique.

Le Traité sur l'Antarctique offre un cadre unique pour la conservation et la protection du milieu sensible de l'Antarctique, une question de la plus grande priorité pour mon Gouvernement. L'application stricte des nombreuses mesures adoptées pour assurer la protection du milieu et l'établissement, en tant que composant du système du Traité sur l'Antarctique, de la Convention sur la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique, qui est ouverte à tout pays s'intéressant à la recherche sur la pêche dans les eaux antarctiques, fait preuve des efforts soutenus et couronnés de succès qui ont été réalisés au sein du système pour protéger le milieu. La Convention incarne une approche toute nouvelle dans la gestion/l'exploitation de l'écosystème antarctique. La Commission instituée en vertu de la Convention a conclu sa deuxième réunion à Hobart la semaine dernière. Il apparaît que la réunion a fait de grands progrès vers la résolution de questions d'ordre administratif et institutionnel et a bien entamé les travaux considérables de la Commission et du Comité Scientifique.

Parmi les nombreuses mesures adoptées pour la protection du milieu, de la faune et la flore de l'Antarctique, il est évident que les Mesures Convenues pour la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique sont d'une importance primordiale. Ces mesures, en effet, assurent la protection totale des populations indigènes d'animaux et d'oiseaux de l'Antarctique. Seulement certains spécimens d'animaux ou d'oiseaux bien déterminés peuvent être capturés. Les Mesures Convenues stipulent par ailleurs que certains sites présentant un intérêt écologique remarquable dans le cadre de l'Antarctique peuvent être réservés et désignés sites spécialement protégés. Quatorze sites de cette dénomination existent à présent. L'accès à ces sites ainsi que le prélèvement de spécimens de la flore et de la faune sont interdits à moins qu'un permis n'ait été délivré "à des fins scientifiques d'une importance capitale" et, à ma connaissance, aucun permis n'a encore été délivré à ce jour.

Dans le contexte de la protection du milieu antarctique, j'aimerais brièvement rappeler les négociations ayant trait aux minéraux qui font actuellement l'objet de discussions à une Réunion Consultative Spéciale,

bien que je sois tout à fait conscient du fait que la question des minéraux de l'Antarctique ne fait pas partie de l'ordre du jour provisoire et qu'elle ne fera pas par conséquent l'objet de discussions importantes au cours de notre Réunion. Les Parties Consultatives ont entamé des négociations en vue de la constitution d'un régime sur les minéraux principalement pour empêcher toute activité non-réglémentée relative aux minéraux, même la prospection, qui pourrait nuire au milieu antarctique. C'est la raison pour laquelle un moratoire sur toutes les activités ayant trait aux minéraux est respecté pendant que le régime est encore en cours de négociations. En réponse à la question qui est souvent soulevée: "Pourquoi négocier un régime alors qu'il est peu probable que l'exploitation de minéraux soit possible sur le plan technique ou économique pendant plusieurs années?", il faudrait souligner qu'il serait beaucoup plus difficile de négocier des dispositions sûres pour la protection du milieu si la demande d'exploitation augmentait. Il vaut mieux commencer dès maintenant et faire en sorte qu'aucune exploration ou exploitation ne soit entreprise sans avoir pris au préalable des mesures de protection adéquates.

Si je cite ces réalisations réelles et continues du Système du Traité sur l'Antarctique, ce n'est pas pour donner l'impression qu'il est parfait ou qu'il peut se permettre de ne pas évoluer. Nous estimons que, pour demeurer un instrument viable et efficace, le Traité doit se montrer capable, comme il l'a fait dans le passé, de s'adapter à des circonstances nouvelles.

A notre avis, il sera particulièrement important au cours des mois et des années à venir, non seulement que les Parties au Traité continuent à agir avec la cohésion qui a caractérisé leur coopération en vertu du Traité, mais également qu'elles fassent preuve d'adaptabilité dans la poursuite de leur but commun qui est de préserver le Traité sur l'Antarctique.

Permettez-moi d'être plus précis. Mon Gouvernement ne cache pas sa préoccupation vis-à-vis de la proposition actuelle, à savoir, la discussion de la question de l'Antarctique à l'Assemblée Générale des Nations Unies. Je sais que nous ne sommes pas les seuls à avoir cette préoccupation. Nous croyons que toute tentative de négociation d'un nouvel accord international sur l'Antarctique et de re-négociation de certaines

parties du Traité entraînerait inévitablement des doutes et des déséquilibres dans une région qui a, jusqu'ici, jouit d'une coopération internationale sans égal.

En insistant sur ces points, nous voulons souligner, à l'intention de ceux qui proposent la discussion de cette question à l'Assemblée Générale, que le Traité met en pratique les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies et est ouvert à l'adhésion de tout membre des Nations Unies. Nous avons également souligné le fait qu'il n'existe aucune analogie véritable, ainsi qu'il a été suggéré, entre l'espace intersidéral ou le fond de l'océan, d'une part, et l'Antarctique qui fait l'objet d'activités humaines depuis une centaine d'années et fait à présent l'objet, conformément aux termes du Traité sur l'Antarctique, d'une coopération et d'une gestion/exploitation internationales couronnées de succès.

Ainsi que je l'ai signalé au début de ce discours, la présente Réunion nous donne l'occasion de démontrer le fonctionnement efficace du système du Traité. La présence, parmi nous aujourd'hui pour la première fois, d'états adhérents à titre d'observateur et de deux nouvelles Parties Consultatives fait preuve du caractère ouvert du système du Traité et de sa capacité de développement d'une manière qui traduira l'importance que la communauté internationale accorde à l'Antarctique. Je constate que l'ordre du jour provisoire prévoit la discussion d'un grand nombre de questions importantes en ce qui concerne l'administration de l'Antarctique et prévoir également l'occasion d'examiner à nouveau le fonctionnement du système du Traité sur l'Antarctique.

Certaines questions d'ordre pratique de l'ordre du jour provisoire ne sont pas habituellement dignes d'être mises en vedette; mais elles traduisent, en fait, les travaux pratiques de la coopération internationale en Antarctique qui sont utiles à la communauté internationale dans son ensemble et continueront à l'être à l'avenir. Pour citer un exemple, les données provenant des observations météorologiques relevées en Antarctique sont introduites dans le système de la Veille Météorologique Mondiale et sont utiles, non seulement aux prévisions météorologiques de routine, mais également à notre compréhension des différents types de climat de

notre planète. Comme autre exemple, il faut citer la recherche dans le milieu antarctique que nous connaissons encore si peu; ce que nous savons c'est qu'il influence les courants marins, la reproduction et la migration des poissons dans l'hémisphère sud. Toutes ces questions devront faire l'objet d'un travail long et ardu avant que le rôle clé de l'Antarctique dans notre écosystème mondial puisse être apprécié à sa juste valeur.

Le Gouvernement australien se réjouit de l'importance accordée à la question de la protection du milieu antarctique et j'espère que cette Réunion sera en mesure d'aboutir à des mesures progressistes qui serviront à rehausser la protection qui existe déjà.

De même, nous souhaitons des échanges d'idées sur les télécommunications aboutissant, lorsqu'il convient, à l'adoption de mesures concrètes visant à perfectionner les télécommunications en Antarctique. Les activités de l'homme dans ce continent allant en s'accroissant, particulièrement depuis le début des opérations aériennes, il devient absolument nécessaire de disposer de bons moyens de télécommunications. J'espère que les Délégations trouveront utile le Manuel que nous avons préparé à l'intention des opérateurs de télécommunications en Antarctique.

L'accroissement du tourisme en Antarctique est aussi un phénomène que nous devons essayer de comprendre. L'Antarctique n'est et ne devrait pas être réservé aux scientifiques subventionnés par les gouvernements; il faut qu'il soit ouvert à tous ceux qui désirent découvrir le défi au point de vue intellectuel et technique que ce continent unique représente. En même temps, les touristes et les expéditions à titre privé doivent être prévenus des risques réels qu'ils courent en Antarctique: il n'est pas toujours possible de leur porter secours dans cet endroit, le plus isolé du monde. J'espère que les Délégations présentes à cette Réunion pourront dans une certaine mesure remplir les besoins d'aventure et de défi des expéditions privées tout en maintenant en vigueur des règles opérationnelles méthodiques, pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement, sur les activités de personnes engagées dans des expéditions à titre privé.

J'ai le plaisir de constater qu'un bon nombre d'idées stimulantes ont été avancées dans des documents qui seront examinés lorsque les questions de l'ordre du jour provisoire au sujet du fonctionnement du système du Traité sur l'Antarctique seront soulevées. Pour assurer le maintien du Traité, il sera toujours important de formuler de nouvelles idées pour améliorer les liens de coopération, faciliter la recherche scientifique et également pour que les frais et autres charges relatifs au fonctionnement du système soient répartis équitablement.

Cette Réunion constituera sans doute un événement marquant dans l'histoire du Traité. C'est l'avenir du Traité sur l'Antarctique, qui a si bien servi la communauté internationale, et son bon fonctionnement qui seront en fait votre préoccupation fondamentale lors de vos discussions. Nous nous réjouissons en particulier de la participation des délégations qui prennent part à la Réunion Consultative pour la première fois. Il me sera agréable de vous rencontrer tous ce soir après la présente réunion. Je vous souhaite à tous bonne chance dans la tâche importante qui vous attend.

DISCOURS D'OUVERTURE: ARGENTINE, SON EXCELLENCE L'AMBASSADEURCARLOS LUCAS BLANCO

Monsieur le Président,

Je désire tout d'abord vous présenter toutes mes félicitations pour votre élection qu'il m'a été agréable de proposer.

J'aimerais, également, transmettre mes remerciements aux autorités australiennes pour leur hospitalité, tout d'abord dans l'île magnifique de la Tasmanie à certains d'entre-nous qui ont eu l'occasion d'aller là-bas, et à présent au coeur de la capitale de l'Australie, siège de votre Gouvernement, avec ses larges avenues et ses parcs.

J'adresse mes voeux de bienvenue les plus chaleureux et présente toutes mes félicitations à notre voisine, la République du Brésil ainsi qu'à la République de l'Inde qui, pour la première fois, se joignent à nous en tant que Parties Consultatives à nos réunions.

Permettez-moi d'accueillir et d'offrir nos meilleurs voeux de réussite aux représentants des pays membres qui, aujourd'hui, prennent part, pour la première fois, à une de nos réunions à titre d'observateurs; un nouveau pas vers leur intégration au système du Traité sur l'Antarctique et aussi l'occasion pour eux de remplir un rôle plus direct et plus important au sein du système.

Mesdames, Messieurs,

Nous voici une fois de plus assemblés à l'occasion d'une Réunion Consultative, forum des Parties Consultatives où sont discutées des questions de toutes sortes se rapportant aux intérêts et à la bonne gestion

de l'Antarctique, dans le cadre d'un système en vertu duquel les Parties Consultatives se sont acquittées de leurs responsabilités envers l'Antarctique pendant plus de vingt-deux ans de labeur salubre et fructueux au bénéfice de l'humanité toute entière.

L'ordre du jour même de notre réunion démontre l'étendue des activités entreprises et l'intérêt que portent les Parties Consultatives à l'Antarctique. Ces activités se déroulent sous les auspices du Traité sur l'Antarctique, dont les dispositions concertées et vérifiées, ainsi que les recommandations approuvées, les mesures convenues et les conventions spéciales conclues dans le cadre de ce Traité, ont conduit à la formation, de la façon la plus rationnelle, efficace et complète que possible, du Système protégé de l'Antarctique, et à la protection de son écosystème et de ses écosystèmes connexes, notamment l'écosystème antarctique qui appartient à mon pays, et auquel la République Argentine s'intéresse plus particulièrement. Celles-ci ont également entraîné l'exploitation méthodique de ses ressources, une recherche scientifique des plus intenses, la non-militarisation de la zone, la protection et le développement de réseaux de communication en Antarctique sur le plan international, une connaissance plus approfondie de l'Antarctique et, enfin, pour compléter une liste qui ne souligne que certains des aspects importants, le maintien d'un équilibre politique et de la paix en Antarctique et à travers le monde.

A cet égard, l'Article 4 représente une partie essentielle du Traité en ce qu'il prévoit le maintien de la position des Parties Consultatives exerçant, comme c'est le cas de l'Argentine, leur souveraineté en Antarctique et des pays qui ne reconnaissent pas de telles revendications.

Mais c'est le système qu'il préconise qui est, à mon avis, la vertu dominante du Traité sur l'Antarctique dont l'adhésion est ouverte à tous les états des Nations Unies avec possibilité d'accéder au statut de Partie Consultative, ce qui vient d'être le cas des deux pays ici-présents à ce titre pour la première fois.

Mesdames, Messieurs, notre assemblée comprend des pays développés et des pays en voie de développement, des pays capitalistes et socialistes du Nord et du Sud, des pays revendiquant des droits de souveraineté et des pays n'en ayant pas - une diversité vivifiante, qui a servi à consolider l'esprit d'unité au sein du Système, par la prise de décisions par consensus, qui représente un modèle d'échange démocratique sur le plan international et qui, entre autres, a fait de ce Traité une entité unique en son genre dont le système fonctionne impeccablement depuis de nombreuses années.

A l'heure actuelle, alors que de nouveaux états partagent avec nous le rôle consultatif et que les observateurs d'états membres assistent et prennent part à nos réunions pour la première fois, nous sommes heureux que le Système du Traité soit consolidé et soutenu et nous sommes convaincus que ce soutien et cette participation permettront à la Communauté Internationale de mieux comprendre les travaux qui ont été réalisés en vertu du Traité et qui continuent, en outre, à être réalisés constamment en Antarctique - et, en ce qui concerne mon pays, depuis 1904, c'est-à-dire depuis presque 80 ans, des travaux réalisés en faveur du maintien de la paix, de l'équilibre écologique, de la protection du milieu, de la conservation de la faune et la flore de l'Antarctique et, en général, de toutes les ressources naturelles de ce continent.

Je sais que nous tous qui sommes réunis ici partageons les mêmes objectifs et principes, c'est-à-dire ceux qui font partie intégrale du Système antarctique et ont pour principe fondamental le Traité de 1959 dont nous sommes les Parties Contractantes. Ce Traité a permis la réalisation de bienfaits scientifiques et politiques et peut-être, dans un avenir plus lointain, aboutira-t-il à des profits d'ordre économique, base sur laquelle nous avons récemment commencé à nous établir.

Permettez-moi donc d'inciter toutes les personnes ici-présentes à faire tout leur possible pour remplir les engagements que représentent ces objectifs et principes et, à cet égard, je désire faire part de notre préoccupation en ce qui concerne les tentatives de modification et même de résiliation du Traité sur l'Antarctique de la part de certains qui essaient d'intéresser les Nations Unies à leur cause en approuvant cette démarche, démarche à laquelle nous nous opposons; en effet, nous estimons que le Traité sur l'Antarctique et son Système constituent le meilleur moyen d'assurer le maintien de la paix, de promouvoir la recherche scientifique et de conserver les ressources du continent, ainsi que le démontrent les démarches faites depuis 1961 jusqu'à ce jour.

Nous apprécions le fait que le Système pourrait être perfectionné, et, à cette fin, les Parties Consultatives ont ajouté la Question 10 à l'ordre du jour intitulée "le Fonctionnement du Système", ce qui nous permettra d'analyser cette question en détail et de proposer les améliorations qui conviennent.

Par notre travail et notre unité, consolidons par conséquent le Traité qui est le meilleur instrument que nous ayons eu la sagesse de mettre à notre disposition, pour qu'ensemble, nous puissions préconiser et faire en sorte que l'Antarctique continue à être le laboratoire scientifique que son milieu non-pollué a jusqu'ici préservé, pour que règne la paix et pour que ses ressources soient exploitées rationnellement sans porter préjudice à quiconque. Enfin, je désire présenter à tous nos meilleurs voeux de réussite dans nos discussions, pour la continuation et la consolidation de notre système à l'occasion de cette phase nouvelle et historique que nous abordons aujourd'hui sous d'heureux auspices.

DISCOURS D'OUVERTURE: BELGIQUE, SON EXCELLENCE L'AMBASSADEURA. DOMUS

Monsieur le Président,

Au nom de ma délégation, je vous adresse mes sincères félicitations pour votre élection à l'unanimité à la présidence de cette Réunion et je désire vous assurer des meilleures intentions de la Délégation belge à l'égard de vos fonctions; je suis persuadé que vos compétences professionnelles, votre expérience et votre sollicitude nous guideront et nous inspireront tout au long de notre Réunion.

Notre délégation apprécie vivement la présence du Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Bill Hayden, à la séance d'ouverture de cette Réunion qui témoigne non seulement de l'intérêt personnel que Monsieur le Ministre porte au Traité sur l'Antarctique mais également de l'importance qui lui est réservée par le Gouvernement de l'Australie. Je désire profiter de cette occasion pour remercier Monsieur le Ministre de l'accueil et de l'hospitalité du Gouvernement fédéral dans le cadre de la Douzième Réunion Consultative.

La Douzième Réunion se singularise par la présence d'Observateurs de certaines Parties Membres et, tout particulièrement par la présence pour la première fois, de la République de l'Inde et la République Fédérale du Brésil en leur toute nouvelle qualité de Partie Consultative. Je leur souhaite à toutes la bienvenue parmi nous.

J'estime que les circonstances de la nouvelle ampleur de notre Réunion et l'intérêt grandissant de par le monde envers les questions de l'Antarctique, justifie un bref rappel de l'importance et de l'efficacité du Traité Consultatif sur l'Antarctique.

Le Traité fut un instrument diplomatique novateur. Il fut le premier à proclamer la non-militarisation et la dénucléarisation d'un continent entier. Il fut également le premier instrument à sauvegarder l'environnement d'une région du monde aussi vaste. Il a établi les bases d'une coopération scientifique internationale sans précédent, et il a su trouver le moyen de promouvoir la coopération entre Etats malgré de sérieuses controverses en matière de souveraineté.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

DISCOURS D'OUVERTURE: BRESIL, SON EXCELLENCE L'AMBASSADEURMARCOS C. DE AZAMBUJA

Monsieur le Président,

De la part de ma délégation, je voudrais, tout d'abord, m'associer aux autres délégués et vous féliciter pour votre élection à la Présidence de cette importante réunion.

Je voudrais exprimer l'appréciation de ma délégation pour l'accueil chaleureux que le Gouvernement australien nous a réservé, pour l'aimable discours prononcé par Monsieur Hayden, ainsi que pour l'organisation excellente de cette réunion.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour remercier les représentants distingués des discours aimables qu'ils ont prononcés et des vœux qu'ils nous ont adressés à l'occasion de l'accession de mon pays au groupe des Membres Consultatifs du Traité sur l'Antarctique. C'est un grand honneur pour moi de représenter mon pays pour la première fois à une réunion de ce genre.

Monsieur le Président,

Le 16 mai 1975, la République fédérative du Brésil a accédé au Traité sur l'Antarctique. La décision a été inspirée par la grande importance que mon pays a traditionnellement accordé à l'Antarctique. Pendant les années qui se sont écoulées depuis lors, mon pays, malgré les problèmes qui ont touché son économie, a établi un programme antarctique entièrement consacré au développement de projets scientifiques à long terme en Antarctique. Des recherches considérables de la part du Brésil ont commencé en 1982/83 lors de la Première Expédition Antarctique, et continueront pendant le prochain été austral avec l'installation d'une base antarctique estivale et une participation à part entière dans le programme international BIOMASS/SIBEX.

Hier, les représentants distingués ont reconnu que la République fédérative du Brésil a satisfait aux conditions établies au paragraphe 2 de l'Article 9 du Traité sur l'Antarctique. Cette décision marque le début d'une ère nouvelle. En tant que participant à part entière à cette réunion, ma délégation est disposée à collaborer de son mieux dans la tâche qui nous attend dans les prochaines semaines et dans les réunions à venir. La République fédérative du Brésil, en exerçant les responsabilités qu'elle a assumées en tant que Membre Consultatif, respectera strictement les principes de paix, de coopération et de la liberté de la recherche scientifique contenus dans le Traité sur l'Antarctique et établis par les décisions et Recommandations qui, dans la poursuite de ces principes, ont été adoptées au cours d'une période de plus de 20 ans.

Monsieur le Président,

Depuis la Conférence de Washington en 1959, le Brésil suit de près l'évolution du Système Antarctique. Le Traité s'est avéré être un instrument adéquat pour la résolution de maints problèmes complexes que présentent les activités entreprises à des fins pacifiques en Antarctique. Il faut aussi dire que les Parties Consultatives ont établi une base solide de coopération dans la recherche scientifique et dans la protection de l'environnement antarctique. En fait, mon Gouvernement a été heureux de constater que la protection du milieu unique et fragile de l'Antarctique a été l'une des préoccupations fondamentales des Parties Consultatives.

En 1981, 20 ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur du Traité. Il n'est plus jeune. A l'heure actuelle, des questions comme celle des ressources minérales et de nouveaux développements comme celui de la possibilité d'une discussion au sujet de l'Antarctique lors de la prochaine Assemblée des Nations Unies, doivent continuer à être examinés attentivement par nous tous. Le Gouvernement du Brésil est heureux de participer aux travaux des Réunions Consultatives et d'autres réunions du Traité, auxquelles

il essayera d'apporter une contribution constructive et positive, conformément à l'esprit et aux principes du Traité sur l'Antarctique.

Je vous remercie.

DISCOURS D'OUVERTURE: CHILI, MONSIEUR FERNANDO ZEGERS

Monsieur le Président,

Il convient de tenir cette XIIème Réunion Consultative qui a lieu à un moment historique pour le Traité sur l'Antarctique, dans le cadre magnifique de la ville de Canberra car c'est ici que s'est déroulée la toute première Réunion Consultative.

Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes salutations à ce grand pays qui a des traditions de longue date vis-à-vis de l'Antarctique, et à vous-même, Monsieur le Président.

Nous désirons également souhaiter la bienvenue au Brésil et à l'Inde, deux importants pays en voie de développement, qui se joignent aujourd'hui aux Réunions Consultatives. Nous souhaitons un accueil chaleureux aux membres du Traité présents pour la première fois à une Réunion Consultative et à la République Populaire de Chine qui vient de devenir état membre.

Le sujet principal de cette séance sera l'étude du fonctionnement du Système du Traité sur l'Antarctique, c'est-à-dire son adaptation aux développements internes qui se sont produits dans le Système au cours des vingt dernière années et aux transformations successives que le monde a subies.

Le Traité sur l'Antarctique a été complété par des Recommandations approuvées par ces Réunions Consultatives, par la présence et les actes légaux de ses membres en Antarctique qui en ont fait le sixième continent du monde, et par d'autres instruments juridiques, notamment la Convention pour la Protection des Phoques et la Convention sur la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique.

Le Traité représente un sous-système, intégré dans le système international global, qui confirme et se fait l'interprète des principes et propositions de la Charte des Nations Unies. Il est ouvert à tous les membres de cette organisation internationale et la participation au sein de ce système dépend de chaque état selon ses intérêts et ses activités.

Le Traité sur l'Antarctique a créé la première zone de paix, le premier laboratoire scientifique et la première réserve écologique dans le monde.

Le Système du Traité sur l'Antarctique a géré l'Antarctique de façon singulièrement efficace au profit de l'humanité toute entière, en plaçant ce continent sur la carte du monde, en le découvrant et le faisant connaître, en le mettant en contact avec le reste de la planète par l'intermédiaire d'un réseau de communications et en préservant son écosystème unique. Tout cela lui a valu la reconnaissance tacite de la Communauté Internationale, exprimée à plusieurs reprises.

Toutefois, il est nécessaire de mettre à jour ce Système admirable, sans pour autant modifier le Traité lui-même ou ses propriétés pré-citées.

Une plus grande cohésion parmi ses participants ainsi qu'une coordination plus efficace des instruments du Système sont nécessaires à son bon fonctionnement interne. Une première manifestation de cet effort est la participation des pays membres à cette réunion.

L'intérêt croissant aux questions ayant trait à l'Antarctique nécessite une plus grande diffusion de l'information relative aux réalisations et activités du Système du Traité.

De même, ceci présuppose un engagement plus important de la part des parties du Traité avec les autres Etats, organisations et entités portant un intérêt à l'Antarctique.

La modernisation et la propagation du Traité et de son Système sont indispensables à son développement interne et peuvent en même temps être considérées comme étant d'une importance primordiale si ce Système doit soutenir l'examen international minutieux que traduit la présentation du sujet aux Nations Unies.

Il est nécessaire de mettre en vigueur l'aspect ouvert du Système et, si possible, de le perfectionner. De même, il est nécessaire de souligner l'importance de ses travaux et de la poursuite de ses travaux pour l'humanité tout entière.

Nous allons examiner ici l'adaptabilité du Système de l'Antarctique. Ce mois-ci, les Nations Unies adopteront une résolution pour ajouter à l'ordre du jour une question relative au Continent et il est prévu de préparer un régime servant à préserver les dispositions du Système du Traité, à protéger l'écosystème et à réglementer l'usage éventuel de ses ressources minérales et qui, nous l'espérons, pourra être incorporé au Système dès l'année prochaine.

Nous voici à un moment décisif dans l'histoire du Traité sur l'Antarctique, aussi important peut-être que celui de sa négociation même, qui exigera de la part de ses protagonistes une noblesse d'esprit, de l'imagination et une grande perspicacité.

Le Chili, pays antarctique par extension de son territoire, par son titre, par la souveraineté qu'il exerce, par sa présence et sa vocation, en tant que membre fondateur du Traité, désire réitérer à cette occasion son dévouement et sa fidélité aux principes éminents qui ont inspiré cet instrument international visionnaire et sa conviction que, plaise à Dieu, nous saurons compléter le travail superbe entamé en 1959.

Je vous remercie.

DISCOURS D'OUVERTURE: REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE, DR E. F. JUNG

Monsieur le Président,

J'aimerais, à mon tour, au nom de ma délégation, vous adresser mes meilleures félicitations pour votre nomination et vous présenter mes meilleurs vœux de réussite dans la présidence de cette importante Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique. Je désire également remercier le Gouvernement australien de son invitation et exprimer notre gratitude pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité que nous avons reçus dans ce pays.

Il m'est tout particulièrement agréable de constater qu'un grand nombre de délégations sont venues ici représenter des états participant pour la première fois à une Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique. La Délégation de la République Fédérale d'Allemagne souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et se réjouit d'une collaboration fructueuse dans un esprit de confiance mutuelle. Je suis convaincu que l'élargissement de notre cercle servira non seulement à rehausser et à stimuler nos discussions mais aussi à consolider le Système du Traité sur l'Antarctique.

A ce sujet, le fait que nous sommes en mesure, pour la première fois, d'accueillir deux nouveaux membres consultatifs - la République de l'Inde, qui est maintenant membre du Traité et la République fédérative du Brésil, qui est devenue membre en 1975 - est particulièrement important. En assumant la responsabilité spéciale qui incombe aux membres consultatifs, ces deux grands états ont accepté la tâche importante d'apporter la contribution de leur propre puissance et de leur influence politique à la préservation et au perfectionnement du Système du Traité sur l'Antarctique. Nous sommes tous conscients des réalisations considérables de ce système grâce auquel l'Antarctique est une zone de paix et de coopération, un continent sans conflit ni discorde sur le plan international. Pourtant, ce système qui est une réussite et qui a fait ses preuves est mis en question. Certains essaient de modifier la substance du Traité sur l'Antarctique et de le remplacer.

Ces efforts - et bien entendu je fais ici allusion à l'initiative prise par quelques pays des Nations Unies - ne recevront pas notre approbation. Au contraire, nous estimons que le Système du Traité sur l'Antarctique doit être développé et élargi continuellement sur la base des travaux qui ont déjà été accomplis.

Dans ce même contexte, j'ai le plaisir de vous informer que, tout récemment, le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne, en tant qu'un des nouveaux membres du Groupe Consultatif, a approuvé les recommandations des neuvième, dixième et onzième Réunions Consultatives ainsi que les recommandations VII-4 et VII-9.

J'aimerais profiter de cette occasion pour vous faire savoir à nouveau combien j'ai apprécié l'excellente ambiance et le déroulement méthodique des Réunions Consultatives précédentes. Je suis persuadé que la tradition de discussions ouvertes et amicales adoptée par les participants dès le début des Réunions continuera à être respectée aux Réunions de Canberra.

DISCOURS D'OUVERTURE: FRANCE, MONSIEUR BERNARD DORIN

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, en mon nom et en celui de toute la délégation française, pour votre élection au fauteuil que vous occupez. Nul doute que sous votre conduite expérimentée, nos travaux se dérouleront dans l'harmonie et l'efficacité.

Laissez-moi également vous dire tout le plaisir que nous éprouvons à nous trouver à Canberra. C'est très sincèrement que je remercie les autorités australiennes pour la qualité de l'accueil qu'elles nous ont réservé.

Bien qu'elle soit la XIIème depuis la mise en vigueur du Traité de Washington en 1961, cette réunion constitue une sorte de "première". Un coup d'œil dans cette salle le montre à l'évidence: jamais le nombre des participants n'a été aussi important puisqu'en fait depuis la dernière réunion à Buenos Aires, il a tout simplement doublé. A toutes les nouvelles délégations j'adresse la plus cordiale bienvenue de la part de la France.

Qu'il me soit permis cependant d'exprimer en premier lieu la particulière satisfaction de ma délégation devant l'accession du Brésil et de l'Inde au statut de parties Consultatives. L'Antarctique est encore largement inexploré: il offre un champ de recherche immense, mais d'accès difficile et coûteux. Contrairement à ce que beaucoup pensent, les membres du Traité de Washington ne constituent pas un "Club" fermé. Devant l'ampleur de la tâche à accomplir ils ne peuvent en effet que se féliciter de voir d'autres Etats apporter leur contribution et joindre leurs efforts aux leurs.

Aussi est-ce avec un esprit d'ouverture que la candidature de ces deux Etats a été reçue et acceptée. Compte tenu des travaux qu'ils ont effectués et de ceux qu'ils projettent, c'est tout naturellement qu'ils ont leur place parmi nous.

En second lieu, ma délégation remercie tous ceux qui ont accepté l'invitation de la Présidence d'assister en qualité d'observateurs, à nos travaux. En signant le Traité de Washington ces Etats avaient témoigné leur confiance dans le système mis au point à la suite de cette remarquable année géophysique internationale en 1957-1958. Aujourd'hui j'espère qu'ils pourront constater que leur confiance était justifiée. Ils verront que la discrétion avec laquelle se sont déroulés les travaux des précédentes Réunions Consultatives ne découlait pas d'un goût particulier pour le secret, mais de la volonté de travailler avec le maximum de sérieux et d'efficacité. A cet égard il suffit de se reporter à l'ordre du jour qui est devant nous pour apprécier l'esprit qui va animer nos discussions.

Bien plus que par le goût de l'aventure, c'est mus par un profond désir de "connaissance" que les premiers explorateurs ont abordé les eaux et les glaces de l'Antarctique. Aujourd'hui, si le parfum de l'aventure subsiste chez certains, c'est la volonté d'approfondir le savoir qui prédomine. Par une longue et patiente expérience, les Parties Consultatives ont mesuré l'intérêt de l'Antarctique dans la vie de la planète Terre. Ils en ont éprouvé la dureté des conditions climatiques et, de ce fait, ils ne peuvent ignorer le délicat équilibre écologique qui, en certains endroits, permet le maintien de la vie animale et végétale.

La France, comme ses partenaires du Traité de Washington, a parfaitement conscience des responsabilités que lui confère sa présence en Terre Adélie à l'égard de la communauté internationale. Au moment où certains croient utile de s'interroger sur l'adéquation de ce Traité aux problèmes que posera le sort de l'Antarctique à l'humanité, la France réaffirme sa confiance en un système qui a fait ses preuves au cours des deux dernières décennies. Elle entend poursuivre dans ce cadre une œuvre entamée depuis bien longtemps, puisque voilà déjà près de 150 ans qu'avec l'expédition de

Dumont d'Urville elle a participé avec le Royaume-Uni et les Etats-Unis à la première reconnaissance de cette partie du globe.

Ce n'est pas ici le lieu de mettre en évidence les mérites du Traité de Washington. Le seul fait que vingt ans après sa mise en œuvre des délégations toujours plus nombreuses participent aux réunions qu'il a instituées suffit à montrer le succès de l'entreprise.

Ma délégation est certaine, Monsieur le Président, que cette XIIème Réunion contribuera au renforcement de notre coopération pour le bénéfice de la communauté internationale toute entière.

DISCOURS D'OUVERTURE: INDE, DR S. Z. QASIM

Monsieur le Président, vos Excellences, Messieurs les délégués, Mesdames, Messieurs,

Je désire tout d'abord, au nom de ma délégation, remercier les nombreux délégués des vœux de bienvenue qu'ils nous ont adressés. Comme je m'adresse pour la première fois à cette XIIème Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique, permettez-moi de vous dire tout d'abord combien je suis heureux de me trouver dans ce pays magnifique et cette ville charmante qu'est Canberra. Je désire également adresser la bienvenue à tous les représentants de pays différents qui sont ici-présents et toutes mes félicitations, à vous, Monsieur le Président pour votre élection unanime à la Présidence de cette Réunion. Permettez-moi maintenant d'exprimer ma gratitude envers tous les membres du Comité Consultatif d'avoir élu mon pays au statut d'Etat Membre du Comité Consultatif, ce qui me confère l'honneur de prendre la parole en tant que Membre de ce Comité. C'est avec grand plaisir que j'adresse mes remerciements les plus sincères aux Membres du Comité Consultatif pour la distinction qu'ils nous ont conférée. Nous sommes également très fiers d'accueillir parmi nous ce grand pays ami qu'est le Brésil en tant que nouvel Etat Membre du Comité Consultatif. Permettez-moi donc de souhaiter la bienvenue à la délégation qui le représente à cette Réunion.

Je partage entièrement les sentiments des délégués qui ont pris la parole avant moi et suis tout à fait d'avis que la XIIème Réunion Consultative du Traité Antarctique est un événement d'importance historique pour nous tous, du fait de la présence à cette réunion de représentants de presque toutes les 28 nations Membres du Traité sur l'Antarctique. Au nom de mon pays, je leur présente toutes mes félicitations. A cet égard, Monsieur le Président, cette Réunion est non seulement la plus grande dans l'histoire du Traité sur l'Antarctique, mais également un événement unique. Votre pays, Monsieur le Président, est un des premiers à avoir entrepris des activités scientifiques en Antarctique. L'Australie a donc été le premier pays à développer les idées du Traité. Permettez-moi de vous exprimer mon appréciation des dispositions que vous avez prises pour tenir cette Réunion importante dans votre capitale.

Mon pays a entamé des activités en Antarctique il y a trois ans et les poursuit avec enthousiasme depuis. En juin 1981, l'Inde a envisagé la possibilité d'envoyer une expédition scientifique en Antarctique, pour explorer les eaux profondes de l'océan Austral ainsi que la Région antarctique elle-même. Après avoir dûment examiné le projet sous tous ses aspects, le Gouvernement de l'Inde a décidé qu'il serait utile, du point de vue scientifique, d'envoyer une telle expédition en Antarctique pour contribuer à nos connaissances des facteurs régissant les caractéristiques hydrographiques de l'océan Indien.

Contrairement aux "océans ouverts", comme l'océan Pacifique et l'océan Atlantique qui communiquent à la fois avec l'océan Arctique, au nord, et l'océan Antarctique, au sud, l'océan Indien est bordé, dans sa partie nord, par un continent. Il ne communique donc qu'avec l'océan Antarctique au sud, d'où il puise la majeure partie de sa fertilité et de son énergie dont presque tous les pays de l'océan Indien dépendent pour leur économie.

La plupart des pays membres du Comité Consultatif explorent le continent antarctique et ses mers environnantes depuis des dizaines d'années. Bien des scientifiques indiens ont participé aux programmes antarctiques en se joignant aux équipes d'autres pays. A présent, le développement de la science en Inde a atteint un niveau d'expertise et d'expérience suffisant, dans les domaines de la géologie, de la géophysique, de l'océanographie, de la météorologie, de l'astrophysique, de la science de l'espace et des communications, pour lui permettre d'entreprendre une étude scientifique approfondie du continent antarctique et des études océanographiques dans les mers environnantes.

Dans cette intention, les deux expéditions scientifiques à destination de l'océan Indien austral et de l'Antarctique furent organisées en 1981-82 et 1982-83.

Comme vous avez pu le lire dans les documents qui se trouvent devant nous, une équipe de scientifiques provenant de sept organisations indiennes différentes a participé à la première expédition, du "Polar Circle", navire norvégien affrété auprès de Riber & Co., à Bergen. J'aimerais personnellement remercier le Gouvernement de la Norvège de son hospitalité et de son aide considérable.

Pendant l'expédition, qui a duré 77 jours, un travail important fut accompli dans les domaines de la météorologie, de la physique atmosphérique, de la propagation des ondes radioélectriques, de la glaciologie, des mesures magnétiques sur terre comme sur mer, des mesures d'aérosols, de la géologie, de la géophysique, des études océaniques, des mesures de biomasse, de la chimie et la biologie de la falaise de glace, etc.. Un rapport technique comportant 29 documents de recherche originale ainsi qu'une préface de Madame Indira Gandhi, Premier Ministre, a déjà été présenté à la Réunion et transmis aux membres du Comité Consultatif à titre d'information. Dans la préface du rapport technique, Madame Indira Gandhi, Premier Ministre, a fait remarquer, et je cite, que "Ce rapport technique présente et étudie les résultats scientifiques de la première Expédition Indienne Antarctique. Il donne une idée de la qualité des scientifiques et de la science en Inde. Puisse-t-il inspirer nos jeunes et les inciter à entreprendre des tâches encore plus grandes."

Les moyens de télécommunication disponibles lors de la première expédition étaient ceux de la communication à longue et courte distance. Nous avons établi un camp de base, un refuge et une station d'enregistrement météorologique automatique d'opération saisonnière et que nous avons baptisée "Dakshin Gangotri". La station a enregistré les données météorologiques de cette région de l'Antarctique pendant tout l'hiver qui a suivi. Ce système était informatisé, actionné par l'énergie solaire à l'aide de piles de grande puissance et a fonctionné extrêmement bien pendant plusieurs mois. La totalité de l'information sur les données enregistrées figure dans notre rapport technique.

Les objectifs de la deuxième expédition étaient bien plus avancés. Elle a nécessité un apport logistique considérable et a repris les travaux entamés lors de la première expédition. L'équipe est restée 57 jours sur le continent et a effectué un travail important de géologie, y compris des carottages à plus de 10 mètres de profondeur dans la roche, des études de neige et de glace et des carottages dans la glace. Les études de météorologie, les études sur la propagation des ondes radioélectriques, sur l'interaction air-océan, les études de microbiologie et de biologie, de géophysique, et les études sur le magnétisme et le paléomagnétisme, l'hydroacoustique et le géomagnétisme furent menées de façon plus approfondie. Les 28 membres de l'équipe de la deuxième expédition provenaient de 12 organisations indiennes différentes. L'expédition s'est servie du même navire norvégien "Polar Circle". Lors de la deuxième expédition, la méthode principale de communication à longue distance avec l'Inde a été par l'intermédiaire des satellites MARISAT et INMARSAT sous forme de messages téléphoniques et télex. Les messages étaient transmis par l'intermédiaire des stations à Yamaguchi, au Japon et à EIR, en Norvège. Un système beaucoup plus perfectionné de communication à courte distance a été utilisé cette fois-ci.

Le Gouvernement de l'Inde compte établir une station opérant en permanence au cours de l'été austral prochain. Un navire a été affrété à cet effet et la Troisième Expédition Indienne devrait arriver en Antarctique en décembre 1983. La station sera baptisée "Dakshin Gangotri" et sera située à la latitude 70°45'S, et longitude 11°38'E. Le programme scientifique de l'expédition reprendra et développera les études déjà entamées. Aux termes du paragraphe 5 de l'Article VII du Traité sur l'Antarctique, le Gouvernement de l'Inde fournira l'information relative à la troisième expédition en se conformant au Format Standard pour l'Echange Annuel des Informations, qui figure en annexe à la Recommandation VIII-6 du Traité sur l'Antarctique.

J'aimerais ajouter, Monsieur le Président, que les deux expéditions que l'Inde a entreprises au cours des deux dernières années ont reçu le soutien considérable du Gouvernement et du peuple de l'Inde. Cette réussite est due entièrement à l'intérêt qu'a porté Madame le Premier

Ministre de l'Inde à notre programme antarctique. Les deux expéditions ont marqué une ère nouvelle de recherche polaire en Inde et ont fait naître un enthousiasme formidable au sein de la jeune communauté scientifique de notre pays.

Mesdames, Messieurs, la recherche antarctique, qui réunit toutes les sciences, en est encore à ses débuts en Inde. Certains travaux ont déjà été accomplis au cours de cette période très courte de deux années, pendant lesquelles l'infrastructure, le matériel et le personnel nécessaires ont été rassemblés. Cependant, ce qui a été accompli ne constitue qu'une petite fraction de ce qu'il reste à faire. Ayant adhéré au Traité sur l'Antarctique et ayant eu l'honneur d'accéder au statut de Membre Consultatif, nous organisons avec soin le Programme Antarctique d'avenir de l'Inde de façon à ce qu'il s'accorde avec le plan d'ensemble stipulé par le Comité Consultatif. Nous espérons que l'Antarctique continuera à tenir sa promesse de subvenir aux besoins de l'homme en eau, en nourriture, en minéraux, en énergie et en climat pendant très longtemps. Je pense qu'il est opportun, Monsieur le Président, que je réitère les paroles prononcées par Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de l'Inde devant les deux Chambres du Parlement lors de l'adhésion de l'Inde au Traité sur l'Antarctique, et je cite:

"En adhérant au Traité, l'Inde sera en mesure d'échanger des informations d'ordre scientifique avec les autres membres du Traité, ce qui lui permettra de mettre en valeur ses facultés d'analyse. Il est à espérer que l'Inde pourra participer aux réunions du Comité Consultatif et, ce faisant, faire part de ses opinions et de celles des pays non-alignés."

Je vous remercie, Monsieur le Président, Vos Excellences, Messieurs les Délégués.

DISCOURS D'OUVERTURE: JAPON, DR TAKESI NAGATA

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, au nom de la Délégation japonnais, de vous féliciter à mon tour, Monsieur le Président, pour votre nomination unanime à la Présidence de notre Réunion.

J'aimerais également faire savoir à notre hôte, le Gouvernement de l'Australie, combien ma Délégation apprécie les préparatifs excellents qu'il a pris pour la réunion préparatoire ainsi que cette Réunion Consultative. C'est avec grand plaisir que ma Délégation est venue dans ce pays magnifique avec lequel mon pays a, par tradition, toujours entretenu des liens d'amitié.

J'aimerais profiter de l'occasion pour souhaiter un accueil chaleureux aux Délégations de la République de l'Inde et de la République fédérative du Brésil à cette Réunion Consultative. Je suis sûr que ces deux pays apporteront une contribution importante à nos efforts pour promouvoir les objectifs et principes du Traité sur l'Antarctique, dans laquelle le SCAR a joué un rôle prépondérant. Je désire également souhaiter la bienvenue aux observateurs des pays qui sont Parties Contractantes du Traité sur l'Antarctique mais ne sont pas membres consultatifs. J'espère qu'en assistant à cette Réunion l'intérêt que portent ces pays à l'Antarctique s'en trouvera stimulé.

Mesdames, Messieurs,

Le Traité sur l'Antarctique est entré en vigueur il y a environ 22 ans. Durant cette période, le Traité a su être un instrument efficace et important capable d'assurer la liberté de la recherche scientifique en Antarctique, de faire de cette région une zone de paix et de promouvoir la

coopération internationale parmi les parties au Traité. J'estime que nous devons être fiers des travaux remarquables que nous avons réalisés ensemble sur la base du Traité sur l'Antarctique.

Toutefois, je voudrais signaler que nous avons à faire face à deux problèmes, qui sont probablement les plus importants depuis la mise en vigueur du Système du Traité sur l'Antarctique. Il s'agit tout d'abord de la question de l'exploration et de l'exploitation des minéraux. Il est de toute importance pour notre système que nous sachions résoudre cette question. Je crois qu'il est temps que nous cessions d'affirmer et de réitérer sans cesse nos positions les uns envers les autres, exercice qui est, à mon avis, futile et une perte de temps; mais qu'il est plutôt grand temps que les Parties Consultatives, avec leurs connaissances, leurs compétences techniques et l'expérience qu'elles ont acquise dans le domaine de l'Antarctique, s'efforcent ensemble d'élaborer un nouveau régime sur cette question en allant au-delà des intérêts divergents et des positions de chaque partie.

Le deuxième problème qui se pose, c'est que certains pays qui ne sont pas parties au Traité ont mis en question le Système de Traité sur l'Antarctique dans son ensemble. Ainsi que les autres pays représentés ici, mon pays a l'intention de maintenir et de continuer à consolider le Système du Traité sur l'Antarctique, qui a tellement contribué à la communauté internationale. J'estime que nous devons être prêts à faire preuve d'une certaine flexibilité dans nos efforts de coopération à cet effet. A cet égard, j'apprécie énormément les mesures qui ont été prises récemment et que nous ayons pu inviter les observateurs à participer à cette Réunion Consultative.

Mesdames, Messieurs,

Les problèmes que nous avons à résoudre à présent sont en effet des problèmes nouveaux et difficiles. Il me semble que dans une telle situation nous devrions nous unir pour surmonter ces obstacles à partir des liens de solidarité que les Parties Consultatives entretiennent depuis plus de vingt ans.

Ma Délégation a l'intention de contribuer le maximum d'efforts et de travailler en collaboration avec ses collègues ici-rassemblés dans le but de remplir les objectifs du Traité sur l'Antarctique.

Je suis certain que, grâce à notre coopération, nous réussirons dans cette tâche et je tiens à vous donner l'assurance de l'entière collaboration de ma Délégation à cette fin.

En conclusion, j'ai l'honneur de vous informer qu'un nouveau navire japonais de recherche en Antarctique, le "Shirase", sera mis en service par la prochaine expédition de recherche qui se rendra en Antarctique à la fin de l'année. Je me sens très honoré d'être ainsi en mesure de démontrer l'intérêt que mon pays porte à l'Antarctique.

Monsieur le Président, je vous remercie.

DISCOURS D'OUVERTURE: NOUVELLE-ZELANDE, MONSIEUR C. D. BEEBY

Tout d'abord, permettez-moi de vous présenter les félicitations de ma délégation pour votre élection à la Présidence de cette Réunion Consultative. Nous faisons totalement confiance à votre compétence, qui n'est plus à prouver, dans l'art de présider. Je tiens également à remercier Monsieur Hayden, Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement de l'Australie, de l'accueil chaleureux qu'il nous a réservé et à exprimer notre reconnaissance à son Gouvernement en ce qui concerne les dispositions excellentes qui ont été prises dans le cadre de la présente réunion.

Nos Réunions Consultatives ordinaires sont toujours d'importantes assemblées car elles constituent une part importante dans les liens de coopération internationale qui se sont noués depuis la signature du Traité sur l'Antarctique. Dans le cadre de ce Traité, l'harmonisation des divers intérêts des pays engagés activement en Antarctique a permis et favorisé la mise en place d'un système impressionnant de coopération, y compris la coopération dans la recherche scientifique et la protection du milieu. Ceci a été possible uniquement grâce aux principes de paix et de stabilité du Traité sur l'Antarctique. Les Gouvernements successifs de la Nouvelle-Zélande en tant que pays de la région, en tant que pays ayant des droits de revendication et pays directement intéressé par la protection du milieu antarctique, ont été entièrement respectés par le système stable mais toutefois dynamique qui dépend du Traité. La Nouvelle-Zélande continue à adhérer fermement à cette opinion.

Au cours des dernières années, les Parties Consultatives se sont attaquées aux questions relatives aux ressources que le Traité sur l'Antarctique a encore à résoudre. Depuis notre dernière rencontre à Buenos Aires, des négociations détaillées relatives à un régime sur les

minéraux de l'Antarctique ont fait suite à la conclusion de la Convention sur la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique, accord qui, il me semble, a été très bien accueilli pour sa valeur et son originalité. Ce développement a engendré un intérêt croissant de la part de la communauté internationale en ce qui concerne nos travaux, intérêt qui n'a pas été sans questions, critiques et malentendus. Il est toujours pénible de s'examiner soi-même, mais, au point de vue de ma délégation, nous ferions bien de reconnaître que les Parties Consultatives ont une part de responsabilité dans cet état de choses. Nous n'avons pas suffisamment expliqué la nature du Système du Traité sur l'Antarctique en général et le but dans lequel nous examinons la question des minéraux, en particulier. Nous avons, bien sûr, commencé à améliorer la diffusion de l'information relative à nos travaux; c'est un début, mais beaucoup reste encore à faire; et ma délégation désire participer pleinement aux discussions qui auront trait à ce sujet lors de l'examen de ces questions de l'ordre du jour.

Ceci dit, qu'il n'y ait aucun doute quant à notre position vis-à-vis des critiques et des doutes exprimés au sujet du Traité sur l'Antarctique, notamment au sujet des négociations sur les minéraux; la nous pensons qu'ils sont mal fondés.

Les négociations sur les minéraux ne sont pas le résultat de notre certitude ou même de notre hypothèse qu'il y a, en Antarctique, des richesses à exploiter. Il n'est en effet pas du tout évident que des minéraux soient découverts dans ce continent et pourront un jour être exploités à l'échelle commerciale. L'exploitation, si elle est possible, n'aura pas lieu avant de nombreuses années. Cependant, au cas où il serait un jour découvert que l'exploitation de minéraux est viable et acceptable au point de vue de l'environnement, les Parties Consultatives ont jugé qu'il est important de conclure bien à l'avance un accord sur les conditions et les normes qui permettront la conduite réglementée et disciplinée de ces activités. Notre but est de combler les lacunes du Traité qui, si elles sont laissées, pourraient faire renaître les rivalités mêmes que le Traité vise à surmonter. Nous pourrions ainsi consolider le Système du Traité. En outre, cette consolidation sera effectuée d'une manière qui ne sera en aucun sens exclusive. Ainsi qu'il en est le cas pour le Traité sur

l'Antarctique lui-même et les importants instruments qui en découlent, y compris la Convention sur la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique, tout régime sur les minéraux que nous adopterons sera ouvert à d'autres états. Les Parties Consultatives ont pris des engagements à cet effet dans la Recommandation XI-1. La même Recommandation comporte deux autres engagements importants. En premier lieu, la protection du milieu unique de l'Antarctique et des écosystèmes qui en dépendent sera une préoccupation fondamentale. En second lieu, les Parties Consultatives s'engageront à ne pas porter préjudice aux intérêts de l'humanité toute entière lorsque elles aborderont la question des ressources minérales en Antarctique.

Pour conclure, Monsieur le Président, je désire adresser un accueil chaleureux aux délégations de l'Inde et du Brésil qui se joignent à nous, aujourd'hui, en qualité de Partie Consultative. Nous nous réjouissons de travailler en collaboration étroite avec elles en vue de promouvoir les objectifs du Traité sur l'Antarctique. Nous adressons également la bienvenue aux pays qui assistent à cette Réunion à titre d'observateur. Leur présence ici, aujourd'hui, représente, à mon avis, un développement très important et bienvenu du système du Traité sur l'Antarctique.

DISCOURS D'OUVERTURE: NORVEGE, MONSIEUR TORE GJELSVIK

Monsieur le Président,

Je désire, au nom de la Délégation norvégienne, vous adresser mes félicitations pour votre nomination à la Présidence de cette XIIème Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique. Nous nous réjouissons de travailler sous votre conduite éclairée. La Délégation norvégienne désire, également, transmettre ses remerciements au Gouvernement australien pour tous ses efforts et l'accueil chaleureux que nous avons reçu.

Cette réunion étant la dernière réunion du Traité à laquelle j'assisterai, je profite de cette occasion pour vous communiquer, à vous Monsieur le Président ainsi qu'à tous ceux d'entre-vous que j'ai eu l'honneur de rencontrer à plusieurs reprises au cours de réunions précédentes, le plaisir que j'éprouve à rencontrer encore une fois les délégués des autres Parties Consultatives.

Nous sommes enchantés d'être ici, à Canberra, la capitale d'une nation qui, depuis les expéditions de découverte de Douglas Mawson au début du siècle, est au premier plan de l'exploration scientifique de l'Antarctique.

C'est avec grand plaisir que nous accueillons parmi nous deux nouveaux Etats, l'Inde et le Brésil, en tant que Parties Consultatives du Traité sur l'Antarctique. Les scientifiques polaires de la Norvège se réjouissent de travailler en collaboration avec les scientifiques de ces deux pays dans le cadre du SCAR dès que possible. Je désire également remercier le Docteur Qasim de la délégation de l'Inde des propos aimables qu'il a adressés à mon gouvernement.

La Norvège a toujours recherché la discussion ouverte des questions relatives à l'Antarctique et je suis par conséquent enchanté de constater la présence à cette réunion de nombreuses parties contractantes à titre d'observateur. Ma délégation souhaite également la bienvenue à la délégation de la République Populaire de Chine qui vient récemment d'être nommée membre du Traité.

En vue d'intérêt croissant que porte le monde entier aux questions relatives à l'Antarctique, que traduit par exemple le développement au sein des Nations Unies, mon pays espère que les délibérations de la XIIème Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique mettront en évidence l'efficacité du système du Traité en ce qui concerne la protection du milieu antarctique et l'élaboration de méthodes administratives systématiques, et qu'elles feront preuve de la solidarité des états membres dans le développement des principes et objectifs du Traité. Il est important que nous soyons également en mesure d'expliquer à la communauté mondiale ce que représente vraiment le Traité et ce qu'il y a déjà accompli et que nous recherchions à agir loyalement envers toutes les nations désirant apporter sérieusement leur contribution au développement de l'Antarctique.

L'information erronée publiée si souvent dans les journaux et autres mass média, démontre le manque de rapports que nous avons avec le grand public. Les questions de l'ordre du jour ayant trait à ce problème sont, à l'avis de ma délégation, d'une importance et d'une urgence primordiales.

En tant que partie du Traité depuis ses débuts, la Norvège a appris que ce Traité représente un système international utile et adaptable au service d'objectifs nobles et ambitieux qui a réussi notamment à prévenir des conflits internationaux, à maintenir la paix et la sécurité et qui a servi de forum à la coopération étroite et efficace en tout ce qui concerne l'Antarctique. Il est donc important de le conserver et qu'une participation accrue dans les affaires de l'Antarctique se fasse dans les limites de son cadre et de son système bien établi de coopération. Toutefois, nous devons nous appliquer davantage à rendre ce système encore plus opérationnel et à l'adapter aux nouveaux développements et défis qui se présenteront. Notamment, il est important de ne pas perdre de temps en ce qui concerne le développement d'un régime juste et efficace sur les minéraux en Antarctique. Nous avons besoin d'un régime répondant aux intérêts des états ayant des droits de revendication ainsi qu'à ceux des états n'en ayant pas et permettant l'exploitation circospicte et méthodique de toute ressource éventuelle tout en protégeant le milieu. Un tel système pourrait être difficile à mettre sur pied; toutefois,

le meilleur moyen de démontrer l'utilité du système du Traité sur l'Antarctique est de réussir dans l'accomplissement de cette tâche importante. Et nous sommes en bonne voie de le faire - en comparant nos discussions actuelles à nos premiers entretiens à titre non-officiel lors de la VIème Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique à Tokyo en 1970, je constate que de grands progrès ont été faits et j'estime qu'il nous sera possible de réussir à condition que nos actions continuent à être menées dans l'esprit véritable de l'Antarctique.

Je vous remercie.

DISCOURS D'OUVERTURE: POLOGNE, DOCTEUR JAN BOGUTYN

Monsieur le Président, Messieurs les Délégués,

Tout d'abord, au nom de la Délégation polonaise, je vous présente, Monsieur le Président, mes félicitations pour votre élection à cette haute charge. La Délégation polonaise se réjouit d'être en mesure de prendre part à des délibérations constructives et fructueuses sous votre conduite éclairée, que les délégués présents à la Réunion Préparatoire qui s'est tenue à Canberra au mois d'avril ont appréciée.

Permettez-moi de faire part au Gouvernement de l'Australie de notre appréciation en ce qui concerne les excellentes dispositions qui ont été prises pour la réunion et les moyens mis à notre disposition.

Je voudrais souhaiter la bienvenue aux délégations du Brésil et de l'Inde et les féliciter pour leur accession au statut de Partie Consultative; nous sommes convaincus que ces deux pays feront d'importantes contributions à l'accomplissement de notre tâche. En particulier, nous sommes persuadés qu'ils auront des idées fraîches et nouvelles à apporter lors de l'examen des questions qui nous préoccupent. Nous considérons que la présence et la participation des délégations brésilienne et indienne, représentants importants et influents des pays non-alignés, est de toute importance. Nous sommes confiants que l'adhésion du Brésil et de l'Inde au groupe consultatif servira à consolider le Traité sur l'Antarctique.

J'aimerais également exprimer la satisfaction que nous éprouvons à travailler en collaboration avec le Brésil dans le domaine scientifique et je tiens à assurer la délégation brésilienne que nous désirons poursuivre ces relations de coopération et les développer.

Notre délégation est, naturellement, tout à fait consciente de l'importance de cette réunion sur laquelle Monsieur Hayden, Ministre des Affaires Etrangères, a attiré l'attention des délégués dans son discours d'ouverture lorsqu'il a déclaré "que le Traité sur l'Antarctique est un

instrument international unique de réussite et de coopération". Dans ce contexte, je voudrais souligner que nous sommes probablement tous d'avis que l'Antarctique demeure à présent l'un des rares domaines de coopération internationale entre pays de systèmes socio-politiques différents. A mon avis, le fonctionnement du système du Traité sur l'Antarctique peut servir d'exemple de coopération internationale et de compréhension mutuelle. Nous sommes persuadés que le Traité et les travaux réalisés jusqu'à présent par les Réunions Consultatives servent non seulement les intérêts des états membres, mais également ceux de l'humanité toute entière ainsi que la coopération pacifique dans le monde entier.

Ce sont l'échange universel d'informations de recherche scientifique, les contacts entre les expéditions scientifiques en Antarctique et l'entraide qui engendrent un esprit de coopération.

Au cours de la période qui s'est écoulée depuis la mise en vigueur du Traité sur l'Antarctique, les Parties Consultatives ont résolu beaucoup de problèmes difficiles. C'est uniquement grâce à des liens de coopération étroite entre les états intéressés que des solutions aux problèmes complexes internationaux peuvent être trouvées. Le fonctionnement du système antarctique en est la meilleure preuve.

La Pologne, malgré ses problèmes économiques actuels exacerbés par les sanctions qui ont été imposées à notre pays, continue à conduire des activités scientifiques considérables en Antarctique. Cela démontre l'importance que nous accordons, en tant que Partie Consultative, à notre présence en Antarctique et à la nécessité de renforcer et de développer le Traité sur l'Antarctique.

Monsieur le Président, je n'ai pas, à ce stade, l'intention de faire des remarques détaillées sur les questions de l'ordre du jour. Je voudrais simplement souligner que la Délégation polonaise est disposée à travailler en collaboration avec tous les pays intéressés en vue de trouver des solutions aux nombreux problèmes auxquels nous auront à faire face lors de cette réunion.

DISCOURS D'OUVERTURE: AFRIQUE DU SUD, MONSIEUR P.D. OELOFSEN

Merci, Monsieur le Président,

A l'occasion de cet événement historique, je voudrais me joindre à tous ceux qui ont exprimé leur reconnaissance à Monsieur Hayden, Ministre des Affaires Etrangères, pour le discours d'accueil qu'il a adressé à nous tous ici-présents aujourd'hui. Je désire également, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, transmettre mes remerciements au Gouvernement de l'Australie de nous avoir invités à Canberra pour la XIIème Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique, d'avoir mis tous les moyens ici à Canberra à notre disposition pour cette réunion et d'avoir fait tous ces préparatifs excellents pour la réunion.

Ainsi que plusieurs avant moi l'ont déclaré, il est en effet très important et très agréable que cette réunion historique soit tenue à Canberra, là où s'est déroulée la première Réunion Consultative il y a environ 22 ans. Ce n'est pas sans importance, comme témoignage de la force et du caractère dynamique du Traité sur l'Antarctique et du Système du Traité qui s'est développé au cours des années, que les participants qui étaient au nombre de douze lors de la première Réunion Consultative représentent à présent 26 nations qui sont toutes rassemblées ici aujourd'hui.

Monsieur le Président, veuillez accepter les félicitations de ma délégation pour votre élection à la Présidence de cette Réunion. Nous avons eu l'occasion d'apprécier vos qualités de Président, non seulement lors de la Vème Réunion Consultative Spéciale et de la Réunion Préparatoire au début de cette année mais déjà en 1978, lorsque vous nous avez guidé dans nos délibérations au cours de nos discussions sur la question des ressources vivantes marines de l'Antarctique. Nous sommes persuadés que sous votre conduite éclairée, la présente réunion, comme les réunions précédentes tenues sous votre présidence, sera une réussite.

Ma délégation désire se joindre à tous ceux qui ont souhaité un accueil chaleureux aux Représentants de la République de l'Inde et de la République fédérative du Brésil et à leurs gouvernements à l'occasion de leur accession au Traité sur l'Antarctique en qualité de Parties Consultatives. Nous sommes persuadés que leur contribution au Traité et aux travaux que nous réaliserons lors des Réunions Consultatives servira considérablement à consolider davantage le Traité.

En dernier lieu, Monsieur le Président, permettez-moi de souhaiter la bienvenue aux observateurs des états adhérents qui, pour la première fois, se joignent à nous aux Réunions Consultatives. Nous sommes également convaincus que leur participation à nos travaux servira à réaliser les objectifs du Traité que nous partageons tous.

Monsieur le Président, l'ordre du jour provisoire de cette réunion contient un nombre de questions importantes. Ma délégation se réjouit d'être en mesure de prendre part activement avec toutes les autres délégations aux discussions de toutes ces questions d'une manière constructive et positive. Monsieur le Président, je tiens à vous assurer de l'entière collaboration de ma délégation pour faire de cette réunion une réussite.

Je vous remercie.

DISCOURS D'OUVERTURE: ROYAUME-UNI, MONSIEUR A. WATTS

Je désire tout d'abord vous présenter toutes mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre nomination à la Présidence, et à vous, Madame Spencer, pour votre nomination au poste de Secrétaire Générale de cette Réunion.

Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, j'aimerais également remercier le Gouvernement de l'Australie d'avoir organisé cette Réunion à Canberra et de l'accueil chaleureux qu'il nous a réservé - et en particulier de nous avoir honoré par la présence, à la session d'ouverture de ce matin, de M. Hayden, le Ministre des Affaires Etrangères.

Pour commencer cette Réunion historique, je désire adresser un accueil chaleureux à l'Inde et au Brésil qui assistent pour la première fois à une réunion de ce genre, à titre de Partie Consultative. Mon pays a la bonne fortune d'avoir déjà collaboré avec l'Inde et le Brésil lors de la préparation et durant la conduite de leurs activités en Antarctique et nous nous réjouissons de pouvoir poursuivre cette coopération dans le cadre des Réunions Consultatives.

Permettez-moi également d'adresser la bienvenue aux observateurs qui assistent, pour la première fois également, à une Réunion Consultative. Ma Délégation a la ferme conviction que la présence à cette Réunion d'observateurs des Etats ayant adhéré au Traité sur l'Antarctique profitera grandement à nos débats, et nous nous réjouissons de la contribution au succès de cette Réunion des délégations qui y assistent à titre d'observateurs.

En ce qui concerne le travail qui nous attend à cette Réunion, notre ordre du jour est chargé principalement de questions d'ordre technique se rapportant étroitement aux questions antarctiques qui occupent les Parties Consultatives. En les décrivant comme des questions d'ordre technique, je ne

veux pas dire par là que ces questions ne sont pas importantes; elles le sont. Le Royaume-Uni a déjà présenté des documents sur six des dix questions principales figurant à notre ordre du jour. Nous espérons, ainsi, avoir contribué au travail que représente la tâche qui nous attend.

Tout en étant conscients, Monsieur le Président, des influences extérieures qui s'exercent à présent et pourraient affecter l'avenir du Traité sur l'Antarctique, nous estimons que la meilleure preuve de la valeur et de la solidité du système sera l'efficacité avec laquelle nous aborderons les questions qui nous préoccupent lors de cette Réunion. C'est avec cette pensée à l'esprit que nous nous réjouissons de travailler en collaboration avec tous nos collègues d'une manière constructive lors de cette Réunion, pour lui donner la conclusion heureuse qui est dans notre intérêt à tous et qu'elle aura, nous en sommes convaincus, sous votre conduite éclairée.

DISCOURS D'OUVERTURE: ETATS-UNIS D'AMERIQUEMONSIEUR R. TUCKER SCULLY

Monsieur le Président,

Ma délégation désire vous présenter ses félicitations pour votre élection à la présidence de la XIIème Réunion du Traité sur l'Antarctique. Nos sincères félicitations également à Madame Spencer pour sa nomination au poste de Secrétaire Générale. Je sais, Monsieur le Président, que votre sagesse et votre expérience, ainsi que votre patience et votre sens de l'humour, nous seront indispensables pour effectuer la tâche importante qui nous attend à notre réunion.

Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, permettez-moi de faire savoir combien la délégation des Etats-Unis a apprécié le discours de bienvenue de Monsieur Bill Hayden, Ministre des Affaires Etrangères. Le Gouvernement de l'Australie, qui a apporté une contribution importante au système du Traité sur l'Antarctique, a à nouveau mis des moyens excellents à notre disposition, nous a offert son hospitalité, et, par son énergie et sa perspicacité a fourni les ingrédients essentiels à la réussite d'une réunion. Nous sommes en effet enchantés d'être à nouveau dans cette belle capitale, et d'avoir l'occasion de retrouver de vieux amis et d'en faire de nouveaux.

Monsieur le Président, les deux années qui se sont écoulées depuis la dernière Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique à Buenos-Aires ont été fertiles en événements. Nous avons été témoins de l'accroissement et de l'enrichissement des liens de coopération internationale en Antarctique. Ce phénomène a été démontré par la réaction responsable et innovative aux défis posés par les activités possibles engendrées par la découverte de ressources en Antarctique. Des discussions au sujet d'un régime sur les ressources minérales en Antarctique sont déjà bien entamées. La Commission pour la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique (CCAMLR) et son Comité Scientifique, viennent de clôturer leurs secondes réunions annuelles tenues à leur siège central à Hobart, en Tasmanie. Les séances qui se sont déroulées à Hobart ont été une réussite à tous les

points de vue. Elles font preuve de l'esprit pragmatique et créateur dans lequel les parties du Traité sur l'Antarctique ont toujours abordé les questions d'importance.

La présence à l'ouverture de la Douzième Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique de deux nouvelles Parties Consultatives, le Brésil et l'Inde, est la preuve concrète que la coopération internationale en Antarctique est arrivée à maturité. Permettez-moi à mon tour de m'associer à mes collègues pour féliciter, au nom de mon gouvernement, ces deux importantes nations et leur souhaiter la bienvenue au sein de cette assemblée. Le Brésil et l'Inde ont manifesté l'intérêt qu'ils portent à l'Antarctique et nous nous réjouissons d'être en mesure de travailler en collaboration étroite avec eux sur les questions de l'Antarctique.

Ce n'est pas seulement grâce au Brésil et à l'Inde que notre nombre a augmenté. La présence de délégations de pays membres du Traité sur l'Antarctique à titre d'observateurs est un autre exemple concret de la coopération internationale en ce qui concerne l'Antarctique. Permettez-moi, par conséquent, de souhaiter la bienvenue à ces délégations. Nous espérons avoir des contacts fructueux et travailler en collaboration étroite avec elles. Monsieur le Président, ma délégation a, à plusieurs reprises, attiré l'attention de la réunion sur ce que nous estimons être les plus grandes qualités du système du Traité sur l'Antarctique - l'élasticité de son caractère et sa capacité d'adaptation aux nouveaux problèmes et aux nouvelles circonstances. En voyant autour de moi toutes les nations ici-rassemblées - qui sont représentatives de tous les courants politiques, économiques et géographiques de notre planète - j'estime qu'il est juste de dire que nous avons un témoignage de cette capacité d'adaptation.

Cependant, le but de cette réunion n'est pas de nous extasier sur les réalisations - aussi remarquables qu'elles soient - du système du Traité sur l'Antarctique. Nous devons faire face à de nouveaux problèmes et l'Antarctique fait l'objet d'un intérêt toujours croissant. Nous accueillons avec plaisir les défis posés par ces problèmes et cet intérêt mais je

voudrais souligner que nous continuerons à faire opposition aux tentatives d'une dénaturation du système du Traité sur l'Antarctique et de sa modification ou de son remplacement.

Monsieur le Président, nous nous réjouissons des défis qui nous font face, car ils nous donnent l'occasion de consacrer à nouveau tous nos efforts au maintien de l'Antarctique en tant que continent privilégié; non pas un continent exclusif, ni un continent fermé - mais un continent privilégié.

L'Antarctique est un continent privilégié du point de vue de l'environnement. La protection du milieu physique et biologique de l'Antarctique est et demeure notre priorité la plus grande.

L'Antarctique est un continent privilégié du point de vue scientifique. Il est privilégié à cause des liens de coopération ouverte et efficace dans la recherche scientifique d'une des grandes dernières frontières de la planète.

L'Antarctique est un continent privilégié du point de vue politique. C'est un continent dans lequel un pays comme le mien - qui ne revendique aucun droit de souveraineté territoriale en Antarctique - peut, sans porter préjudice à cette position, travailler en collaboration avec d'autres nations, y compris celles ne partageant pas cette position, d'une manière efficace et pratique. Plus encore, l'Antarctique est un continent privilégié car c'est un continent où règne la paix et où la coopération internationale est une réussite, ce qui est véritablement unique dans l'histoire contemporaine. Cet endroit politiquement privilégié - établi par le Traité sur l'Antarctique - traduit les principes et objectifs les plus élevés de la Charte des Nations Unies.

L'Antarctique, en tant que continent privilégié, a engendré un esprit particulier dans lequel les questions importantes sont traitées de manière efficace et constructive. C'est dans cet état d'esprit que nous abordons les questions de l'ordre du jour et nous sommes impatients de nous mettre à la tâche qui nous attend.

DISCOURS D'OUVERTURE: U.R.S.S., MONSIEUR E.I. TOLSTIKOV

Monsieur le Président,

Je désire tout d'abord, au nom de la Délégation soviétique, vous féliciter pour votre nomination à la Présidence de cette Douzième Réunion Consultative.

C'est avec grande satisfaction que nous accueillons la participation des délégations de l'Inde et du Brésil qui, hier, sont devenues Parties Consultatives. La contribution importante de ces Etats aux activités scientifiques en Antarctique est bien connue. Nous attendons avec intérêt l'ouverture par ces nations de stations opérant en permanence en Antarctique, ce qui leur permettra de poursuivre leurs activités en Antarctique et donnera à ces activités un caractère de permanence. Nous espérons que les nouvelles Parties Consultatives participeront aussi activement à la recherche de solutions, acceptables à tous, des problèmes importants et complexes faisant l'objet de discussion lors des Réunions Consultatives.

Par ailleurs, nous souhaitons la bienvenue aux observateurs des Parties Contractantes du Traité sur l'Antarctique, dont la présence à cette assemblée témoigne de l'intérêt croissant que porte le monde à ce sixième continent et de l'importance du Traité de 1959 dans le cadre des relations internationales contemporaines.

Comme on le sait, la situation dans laquelle se trouve le Traité actuellement n'est pas sans complication. Il y a de par le monde certains éléments qui concourent par tous les moyens à réviser et remplacer le Système du Traité sur l'Antarctique tout entier. Chacun connaît, et non seulement les délégués ici-présents, l'attitude adoptée par l'Union Soviétique vis-à-vis des actions de ce genre.

L'Union Soviétique attache une grande importance au Traité de 1959 en tant que document international important orienté vers le maintien de la paix et de la sécurité sur le plan international et estime que le système juridique international qui a été engendré par le Traité en Antarctique s'est révélé être un instrument des plus efficaces et une réussite éclatante.

Conformément au Traité, une vaste région de la terre est à l'abri de manœuvres militaires de tout genre, y compris les essais nucléaires, et est réservée à la recherche pacifique et à la coopération scientifique de tous les Etats intéressés.

Le Traité est ouvert à l'adhésion de tout Etat qui partage ses objectifs et principes. Le système qu'il a créé est en période constante d'évolution et de perfectionnement. L'adhésion de nouveaux Etats à ce Traité en fait d'ailleurs preuve. Pour que le Système du Traité puisse être consolidé, créant ainsi une situation dans laquelle les intérêts de l'humanité toute entière seraient de mieux en mieux servis, l'Union Soviétique estime qu'il est nécessaire, non pas de réviser ou d'ébranler les principes du Traité, ce qui aboutirait à la création de conflits en Antarctique, mais, au contraire, d'ouvrir le Traité à tous les nouveaux Etats qui manifestent un intérêt envers l'Antarctique - l'Inde et le Brésil viennent de nous en donner un premier exemple.

Comme aux réunions précédentes, les problèmes qui nous préoccupent à la présente Réunion Consultative sont nombreux et souvent assez complexes en ce qui concerne les liens croissants de coopération dans l'étude et le développement de l'Antarctique. J'ose espérer que l'étude de ces questions lors de cette Réunion ordinaire sera une réussite, pour continuer la tradition de nos forums. En ce qui la concerne, la Délégation soviétique est disposée à y apporter son entière collaboration.

Je vous remercie.

DISCOURS D'OUVERTURE: CHINE, MONSIEUR SIMA JUN

Monsieur le Président,

Nous sommes heureux de l'occasion qui nous est offerte de participer à la Douzième Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique. C'est la première fois depuis son adhésion au Traité que la République populaire de Chine participe aux activités du Système du Traité sur l'Antarctique. Je voudrais, au nom de la Délégation chinoise, adresser nos félicitations pour la convocation de cette assemblée et également remercier notre hôte, le Gouvernement australien, de toutes les facilités qu'il a mises à notre disposition pour cette Réunion.

Monsieur le Président,

Le Traité sur l'Antarctique est un traité important, ouvert à tous, qui est l'instrument des dispositions juridiques concernant l'Antarctique. Plus de 20 ans se sont écoulés depuis la conclusion du Traité. Durant cette période, de grands changements ont eu lieu. Les découvertes de plus en plus nombreuses de ressources naturelles considérables en Antarctique, et, en particulier, son emplacement géographique et son milieu uniques, ont attiré l'attention de plus en plus de monde sur la valeur inestimable des travaux de recherche scientifique en Antarctique. A l'heure actuelle, ces travaux de recherche en Antarctique sont plus étendus et approfondis que jamais. Bien des problèmes se présentant au cours des travaux de recherche scientifique et d'autres activités nécessiteront l'application des dispositions pertinentes du Traité. A notre avis, les principes incorporés dans le Traité, tels que l'usage de l'Antarctique à des fins pacifiques, l'interdiction des explosions nucléaires en Antarctique et de l'abandon de déchets radioactifs dans cette région, l'interdiction de toute mesure à caractère militaire et le développement de la coopération internationale dans la recherche scientifique en Antarctique continuent à constituer des principes importants qui conviennent d'être respectés par tous les Etats Contractants. L'application de ces principes aboutira au développement de la recherche

scientifique et la coopération internationale en Antarctique, à la conservation du milieu naturel de l'Antarctique et au maintien de la paix dans la zone du Traité. Le Gouvernement chinois, comme les autres Etats Contractants, est disposé à faire tout son possible pour donner libre cours au rôle positif du Traité, pour favoriser la coopération internationale dans la recherche scientifique en Antarctique, protéger le milieu naturel de la zone du Traité et pour faire en sorte que l'Antarctique soit réservé exclusivement à des fins pacifiques dans l'intérêt de l'humanité toute entière.

La Chine attache une grande importance à la recherche scientifique en Antarctique. Au cours des dernières années, les scientifiques chinois ont participé à un nombre d'expéditions en Antarctique et ont réalisé certains travaux à leurs débuts. En mai 1981, le gouvernement chinois a décidé d'établir "le Comité National de la Recherche en Antarctique de la République Populaire de Chine" sous les auspices duquel nous poursuivons nos efforts d'exploration en Antarctique. Au mois de mai dernier, le Comité Permanent du Congrès National Populaire a adopté la décision relative à l'adhésion au Traité sur l'Antarctique. Toutes ces décisions donneront un élan vital aux activités scientifiques de la Chine en Antarctique à l'avenir. A présent, le Comité National Chinois pour la Recherche en Antarctique prépare un programme pour la recherche scientifique en Antarctique et dans les eaux environnantes, de manière à intensifier nos travaux dans cette zone.

J'aimerais signaler ici qu'au cours de nos activités scientifiques en Antarctique, nous avons reçu l'assistance et le soutien généreux et continu de la part de pays amis.

En 1980, à l'invitation du Gouvernement australien, la Chine a, pour la première fois, envoyé deux scientifiques rejoindre l'équipe nationale australienne d'expédition en Antarctique. Depuis, 19 scientifiques chinois ont pris part à un total de 24 expéditions en Antarctique de l'Australie, la Nouvelle-Zélande, du Chili et de l'Argentine. Ils ont entrepris des

recherches dans huit domaines, à savoir, la météorologie, la glaciologie, la géologie et la géomorphologie, la géochimie, l'océanographie physique, la biologie marine, la géophysique marine et l'architecture. A l'heure actuelle, 40 traités scientifiques ont été conclus; ceux-ci seront rassemblés dans un Recueil des Traités résultant de l'Exploration Scientifique en Antarctique qui sera publié très prochainement. Nous avons également envoyé des groupes d'étude en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Japon, au Chili, en Argentine et au Royaume-Uni, qui se sont montrés très satisfaits des résultats obtenus dans l'échange d'informations sur les expériences et les méthodes à explorer pour consolider la coopération dans la recherche scientifique en Antarctique.

J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier sincèrement, au nom du Gouvernement chinois, les Gouvernements, les Autorités sur les Affaires antarctiques et les scientifiques des nations sus-mentionnées.

J'aimerais également faire part de l'intention de la Chine de participer aux 16ème et 17ème Conférences du SCAR à titre d'observateur; la Chine pense également poser sa candidature à l'adhésion à ce Comité.

Monsieur le Président, Messieurs les Représentants,

La recherche antarctique en est encore à ses débuts en Chine et nous manquons d'expérience. Nous voulons approfondir nos connaissances en profitant de l'expérience des nations amies ayant entrepris des recherches scientifiques en Antarctique, augmenter les échanges amicaux et coopérer dans la recherche. Nous sommes disposés à faire des efforts concertés avec les autres Etats Contractants pour promouvoir le développement de la recherche scientifique en Antarctique dans l'intérêt de l'humanité toute entière.

Merci, Monsieur le Président.

DISCOURS D'OUVERTURE: DANEMARK, MONSIEUR NIELS MIKKELSEN

Monsieur le Président,

Au nom du Gouvernement du Danemark, je tiens à vous remercier de l'invitation à prendre part à la Douzième Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique à titre d'observateur.

Mon Gouvernement apprécie l'occasion qui lui est donnée de suivre les travaux de la Réunion Consultative plus étroitement.

Le Danemark est un membre du Traité sur l'Antarctique depuis 1965 et porte un intérêt considérable aux questions polaires. J'espère, par conséquent, que mon pays aura également la faculté de participer aux prochaines Réunions Consultatives, ainsi qu'aux autres Réunions des Parties Consultatives au cours desquelles d'importantes questions seraient soulevées.

DISCOURS D'OUVERTURE: LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUEALLEMANDE, MONSIEUR G. SPITZL

Le Gouvernement de la République Démocratique Allemande se réjouit d'être en mesure de participer en tant qu'observateur à cette réunion et lui souhaite beaucoup de succès. L'attitude de la République Démocratique Allemande envers le Traité sur l'Antarctique se traduit par son adhésion au Traité, sa contribution active depuis des dizaines d'années à la recherche scientifique de base dans la région polaire australe, ainsi que par l'intérêt fondamental qu'elle porte au maintien de la paix, de la sécurité et de la coopération pacifique des Etats en Antarctique au bénéfice de l'humanité toute entière.

Les scientifiques de la République Démocratique Allemande participent sans interruption depuis plus de 20 ans à la recherche scientifique de base dans le sixième continent. Conformément aux dispositions du Traité sur l'Antarctique, les résultats de cette recherche ont été mis à la disposition de la communauté internationale par l'Académie des Sciences de la République Démocratique Allemande au bénéfice de tous les Etats intéressés.

La République Démocratique Allemande tient particulièrement à ce que la région polaire australe, qui est une zone démilitarisée et dénucléarisée en vertu du Traité sur l'Antarctique, demeure un continent de paix et de coopération internationale, auxquelles contribue également le gel des revendications territoriales.

Après plus de vingt ans, il est clair que, grâce au Traité (qui est ouvert à l'adhésion de tous les Etats intéressés se trouvant au sud de la latitude 60°) et grâce en particulier aux efforts des Etats Consultatifs, des Etats de systèmes socio-politiques différents entreprennent sans discordes des recherches pacifiques.

En vue de l'état alarmant des relations internationales, il est évident que toute révision du Traité sur l'Antarctique comporterait des risques graves. La République Démocratique Allemande a la ferme conviction que c'est l'adhésion de nouveaux états s'intéressant à l'Antarctique, et non pas la révision du Traité, qui sert à renforcer et à développer la coopération entre pays jouissant de droits égaux dans l'exploration et l'utilisation de l'Antarctique à des fins exclusivement pacifiques.

Oskar Fischer
Ministre des Affaires Etrangères
République Démocratique Allemande

DISCOURS D'OUVERTURE: ITALIE, DOCTEUR R. VENCHIARUTTI

Monsieur le Président,

Permettez-moi, au nom du Gouvernement italien, d'exprimer nos sincères remerciements pour l'invitation à participer à la Douzième Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique à titre d'Observateur.

L'Italie attache une grande importance et, par conséquent, s'intéresse de très près aux activités de recherche scientifique en Antarctique.

Le Gouvernement italien a toujours attaché une grande importance au Traité et reconnaît son rôle particulier qui est de promouvoir la coopération internationale dans le domaine scientifique, en protégeant le milieu naturel de la région et en s'assurant que le continent antarctique soit utilisé au profit de l'humanité toute entière. J'ai le plaisir de vous faire savoir qu'un projet de loi a été préparé et sera présenté dans un future proche au Parlement National pour ordonnance.

Une fois la loi passée, les fonds seraient mis à la disposition d'une expédition italienne pour mener des activités de recherche scientifique d'importance en Antarctique.

En ce qui concerne le programme scientifique qui serait entrepris, les secteurs de recherche fondamentale et importante seraient ceux de la géologie, la géophysique, la météorologie et la biologie.

Dans une deuxième étape, des secteurs plus spécialisés seront examinés, tels que ceux de la physique d'altitude, de la biologie humaine, de la médecine et de la glaciologie.

Monsieur le Président, je vous remercie.

DISCOURS D'OUVERTURE: PAYS-BAS, MONSIEUR A. BOS

En ma qualité de représentant du Gouvernement des Pays-Bas, je désire tout d'abord exprimer ma gratitude pour l'invitation des Pays-Bas en tant que pays membre du Traité sur l'Antarctique à cette réunion des Etats Consultatifs.

L'adhésion des Pays-Bas au Traité sur l'Antarctique en 1967 est une preuve évidente de l'importance que prête notre pays aux développements réalisés en Antarctique.

A cet effet, j'aimerais rappeler la participation des Pays-Bas à l'expédition belge du programme d'observation en Antarctique au cours des années 1963/1964, 1964/1965 et 1965/1966.

L'intérêt que nous portons à la recherche scientifique en Antarctique n'a pas diminué au cours des années.

La question de la participation plus active des Pays-Bas dans les activités en Antarctique a été soulevée récemment et fait à présent l'objet de débats.

Les Pays-Bas avaient, à l'époque, considéré la mise en vigueur du Traité comme représentant une étape importante dans le domaine de la coopération scientifique internationale.

Les liens de coopération qui se sont formés à la suite du Traité ne nous ont jamais déçus.

Les fruits de cette coopération scientifique ont enrichi à bien des égards nos connaissances sur les vertus de la terre et sur le milieu naturel.

Le Gouvernement des Pays-Bas accorde autant d'importance à la démilitarisation permanente de cette région qu'à l'avancement et à la liberté de la recherche scientifique.

Plus important encore que la démilitarisation de l'Antarctique est le fait que, à cette époque, douze Etats souverains étaient disposés non seulement à inclure cette disposition dans un traité mais également à accepter des dispositions d'une grande portée en ce qui concerne l'inspection dont fait l'objet chacune des parties du Traité et ses ressortissants.

Les Pays-Bas considèrent que ceci représente un pas modeste vers un désarmement efficace sur le plan international.

Il va de soi que le blocage des revendications territoriales et l'interdiction de s'établir ou de faire de nouvelles revendications ont grandement contribué au maintien de la paix dans cette partie du monde.

Je suis tout à fait conscient du fait que ce que je viens d'exposer sont les opinions et les dispositions de mon gouvernement, alors que votre ordre du jour a trait aux aspects plus techniques des résultats de 22 années de coopération.

Néanmoins, je ne pense pas m'être écarté du sujet en soulevant ces questions car les Pays-Bas estiment que les réalisations du Traité, la coopération internationale, la démilitarisation et la conservation de l'écosystème devront être sauvegardées. Ce sont ces éléments en particulier qui sont de toute importance à la communauté internationale.

Nous sommes conscients que le monde dans son ensemble s'intéresse de près au régime sur l'Antarctique. Ceci est confirmé par le fait que la question de l'Antarctique est à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

J'estime que les Parties Consultatives ont eu raison d'organiser les prises de décisions relatives à l'Antarctique dans un cadre beaucoup plus ouvert.

C'est pourquoi nous apprécions l'invitation offerte aux parties membres d'assister aux réunions à titre d'observateurs. Nous nous réjouissons par ailleurs de voir les parties membres continuer à prendre part aux débats des parties consultatives.

Toutefois, nous sommes conscients que d'autres pays en dehors des pays membres du Traité aimeraient prendre part aux réunions.

Ceci s'explique en partie par le fait que le principe d'héritage commun a été mis en application dans la Convention sur les Lois de la Mer, notamment depuis que l'exploration et l'exploitation des ressources minérales sont devenues sujet de débats.

Nous sommes persuadés qu'il faut aborder cette nouvelle phase de coopération en Antarctique avec grande délibération.

Il sera nécessaire de protéger tous les avantages acquis et en même temps de tenir compte des besoins en matières premières actuels et des générations à venir.

Tout ceci souligne l'importance d'éviter de prendre des décisions à la légère. Une confrontation est à éviter.

Des efforts communs seront nécessaires en vue de déterminer comment la coopération en Antarctique devra se poursuivre d'une manière qui soit acceptable à la communauté internationale dans son ensemble.

DISCOURS D'OUVERTURE: PEROU, SON EXCELLENCE L'AMBASSADEUR

JOSE F. TORRES MUGA

Monsieur le Président,

Madame la Secrétaire Générale,

Messieurs les Délégués et Représentants,

Je désire tout d'abord adresser mes félicitations à l'Ambassadeur, Mr Rowland, pour sa nomination à la Présidence de cette Réunion et à Madame Spencer, pour sa nomination au poste de Secrétaire Générale. Je désire également exprimer notre gratitude à notre hôte, le Gouvernement australien, pour sa coopération résolue et les moyens qu'il a mis à notre disposition, et j'aimerais mettre en valeur la participation du Brésil et de l'Inde en tant que Parties Consultatives dont nous apprécierons la contribution.

Monsieur le Président,

C'est avec grand plaisir que le Pérou accepte la recommandation, proposée à Canberra en avril dernier par les Parties Consultatives, ayant trait à la participation des Parties Contractantes du Traité de Washington, et c'est avec grande satisfaction que nous assistons, pour la première fois, à une Réunion de ce genre.

Le Pérou s'intéressait à l'Antarctique bien avant qu'il devienne membre du Traité le 10 avril 1981, comme le montrent les dispositions juridiques se rapportant à cette région, qui font partie de notre propre Constitution. Je pourrais aussi citer les expéditions antarctiques qui quittèrent la Vice-Royauté du Pérou au temps de sa domination par les Espagnols. En ce qui concerne les facteurs géographiques, il convient de noter que la côte pacifique du Pérou, pays de l'hémisphère sud, fait face au continent antarctique. D'autres aspects lient le Pérou à l'Antarctique

comme, par exemple, l'influence que ce continent exerce sur son client, sa structure biologique et son écosystème. Que l'Antarctique est à l'origine du Courant de Humboldt ou Courant du Pérou est un phénomène bien connu.

D'autre part, Monsieur le Président, le Pérou, sous réserve de ses droits, est favorable à l'idée du maintien en vigueur d'un régime international de coopération en Antarctique, en vue d'assurer la protection de son milieu fragile et la conservation ainsi que l'usage équitable et rationnel de ses ressources renouvelables et non-renouvelables au bénéfice de l'humanité toute entière. Ces critères ont également été pris en considération lors de l'adhésion du Pérou au Traité et, dans ce contexte, nous approuvons les recommandations adoptées au cours des Réunions Consultatives dans la mesure où celles-ci sont destinées à protéger le milieu, à garantir la conservation de la faune et de la flore et des ressources non-vivantes de l'Antarctique et à faciliter la coopération internationale.

Monsieur le Président,

Conformément à sa politique de conservation, le Pérou est également heureux d'accepter les Conventions relatives à l'exploitation rationnelle des phoques et des ressources marines vivantes de l'Antarctique qui ont été adoptées dans le cadre du Traité et mises en vigueur respectivement en 1978 et 1982. D'autre part, nous suivons avec un intérêt tout particulier le développement des négociations ouvertes par les Parties Consultatives à Wellington en juin 1982 en vue d'établir un régime juridique pour l'exploration et l'exploitation des ressources minérales de l'Antarctique. Nous estimons que le régime à établir devrait tenir compte de toutes les mesures possibles pour assurer la protection du milieu, des espèces vivant en Antarctique et dans les régions environnantes, ainsi que les intérêts de nations qui, comme le Pérou, sont engagées dans l'industrie minière.

J'aimerais souligner, Monsieur le Président, que le Pérou donne tout son soutien aux dispositions du Traité interdisant toute forme d'explosion nucléaire, l'accumulation ou l'élimination de déchets radio-actifs en Antarctique. Conformément à ses objectifs pacifistes et politiques et à son désir de conserver et sauvegarder l'environnement, le Pérou s'oppose également à toute activité à caractère militaire en Antarctique.

Le Pérou aimerait également souligner qu'il serait commode de donner au pays membres libre accès à l'information sur l'Antarctique amassée par les Parties Contractantes en matière de météorologie, d'océanographie, de conservation écologique, de géologie, de géophysique, de biologie, de glaciologie, de séismologie, de physique atmosphérique, de disciplines scientifiques BIOMASS et autres, et aussi en matière de télécommunications, de cartographie, de transport et de tourisme et autres sujets relatifs à ce continent.

Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je désire faire savoir à l'assemblée ici-présente combien le Pérou apprécie les invitations qu'il a reçues, notamment de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, du Chili et des Etats-Unis, qui ont permis aux scientifiques de mon pays de visiter l'Antarctique. Nous estimons qu'il est très important que ces invitations continuent à se faire à l'intention des pays qui sont en voie d'organiser leurs propres expéditions en Antarctique et qui, comme le Pérou, désirent entreprendre des travaux de recherche et installer des stations dans ce Continent.

Monsieur le Président,

La réunion qui débute aujourd'hui marque un événement important; le forum de l'Antarctique, par la présence de Représentants de Parties adhérentes s'est agrandi. La participation plus active de ces membres a le soutien du Pérou et nous désirons faire quelques propositions,

certaines ayant d'ailleurs pu être faites lors de réunions précédentes. A cet égard, il serait utile qu'un ouvrage intégral sur l'évolution du Système de l'Antarctique soit publié rapportant, entre autres, les résolutions adoptées et les mécanismes établis dans le cadre du Traité, indiquant les mesures adoptées pour respecter ces résolutions et les objectifs stipulés dans ces résolutions.

Cet ouvrage pourrait comprendre l'information ayant trait aux relations que le forum antarctique entretient avec les diverses organisations internationales et le soutien que le forum reçoit d'elles ainsi que des organismes tels que le Comité Scientifique de la Recherche en Antarctique (SCAR), le Comité Scientifique de la Recherche Océanographique (SCOR), la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI) et autres entités. Cet ouvrage pourrait également contenir des informations au sujet des résultats des travaux de recherche effectués par les Parties Contractantes en Antarctique et faire mention des travaux de recherche en cours. Après sa publication, l'ouvrage serait transmis au Secrétaire-Général des Nations Unies et mis à la disposition des pays, organisations internationales et organismes portant un intérêt à l'Antarctique et dont les contributions pourraient également être incluses dans cet ouvrage.

Nous désirons également proposer l'établissement d'un Centre d'Information et de Documentation ainsi qu'un Séminaire International sur l'Antarctique qui réunirait les représentants (hauts fonctionnaires, scientifiques, universitaires) des pays consultatifs et des pays adhérents, de façon à ce que ces derniers puissent recevoir, des pays consultatifs, des informations sur les différents problèmes relatifs à l'Antarctique, dans le cadre officiel du Traité sur l'Antarctique. Les membres pourraient également faire des propositions sur un thème déterminé à l'avance. Des déclarations verbales ou par écrit ne traduiraient pas nécessairement la position officielle des pays participants.

Monsieur le Président,

Malgré les difficultés d'ordre économique et financier auxquelles d'autres pays ont également à faire face, le Pérou persistera dans ses efforts dans le but de développer ses activités en Antarctique et d'obtenir, en temps voulu, le statut de Partie Consultative. Toute assistance que nous pourrions recevoir à cet effet serait donc de la plus grande importance.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

DISCOURS D'OUVERTURE: ROUMANIE, MONSIEUR D. CHRISTACHE

Je désire, au nom de la Délégation roumaine, vous adresser mes sincères remerciements pour l'invitation à participer à la XIIème Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique. Permettez-moi, à cette occasion, de présenter toutes mes félicitations au Gouvernement australien d'avoir organisé cette Réunion, dans cette belle ville de Canberra; et à vous, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la Présidence.

Monsieur le Président, mon pays attache une grande importance au fait que le Traité sur l'Antarctique fait de l'Antarctique une zone de paix et de coopération, ouverte à tous les pays, quelque soit leur système politique, dans le domaine de la recherche scientifique, de la protection du milieu et de la démilitarisation.

La Roumanie porte un grand intérêt aux comptes-rendus des activités scientifiques menées en Antarctique par les Parties Consultatives. Elle estime qu'à l'avenir, tous les pays s'intéressant à la coopération internationale dans cette région devraient être invités à assister aux Réunions du Traité sur l'Antarctique.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'adresser, au nom de ma délégation, tous nos vœux de réussite aux participants de la XIIème Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique.

DISCOURS D'OUVERTURE: ESPAGNE, SON EXCELLENCE L'AMBASSADEURMONSIEUR FRANCISCO UTRAY SARDA

Monsieur le Président, Messieurs les Délégués, Messieurs les Observateurs,

Permettez-moi, Monsieur le Président, en ma qualité de Chef de Délégation d'un Pays Membre assistant pour la première fois à ces Réunions prestigieuses du Traité sur l'Antarctique à titre d'observateur, d'adresser aux autorités australiennes mes sincères remerciements pour l'invitation qu'elles nous ont faite en leur qualité de Gouvernement-hôte. Nous aimerions également exprimer notre gratitude pour l'accueil chaleureux qu'elles nous ont réservé et l'attention que nous avons reçue dans cette belle capitale du Commonwealth de l'Australie.

Je désire également remercier Monsieur Hayden et les Délégués des Parties Consultatives de l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé et vous présenter, Monsieur le Président, toutes mes félicitations pour votre élection à la Présidence de cette Réunion, qui, nous l'espérons, sera une réussite. J'aimerais tout particulièrement féliciter le Brésil et l'Inde pour leur accession au Comité Consultatif.

Cependant, je n'ai pas l'intention de retarder davantage le commencement de nos discussions, raison d'être de notre Réunion; je me contenterai donc de souligner les points suivants:

1. L'intérêt que l'Espagne porte au Système Antarctique se manifeste par sa présence, pour la première fois, à la XIIème Réunion Consultative, à titre d'Observateur.
2. L'Espagne reconnaît l'importance primordiale du maintien des objectifs principaux du Système du Traité sur l'Antarctique et, en particulier, l'importance de conserver l'Antarctique en tant que zone dénucléarisée réservée à des fins pacifiques et de préserver son écosystème.

3. Pour conclure, permettez-moi d'ajouter que mon pays, dont la première expédition de reconnaissance a été entreprise en mars dernier, pense sérieusement organiser et développer des activités en Antarctique à l'avenir, en vue d'obtenir éventuellement le statut de Partie Consultative.

Monsieur le Président, je vous remercie.

DISCOURS D'OUVERTURE: URUGUAY, MONSIEUR HUGO FERREIRA

Monsieur le Président, Messieurs les Délégués, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, au nom de ma délégation, adresser tout d'abord mes félicitations à vous, Monsieur le Président, et à Madame la Secrétaire Générale pour votre élection. Nous leur souhaitons nos meilleurs vœux de réussite dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Pour la Délégation de la République orientale de l'Uruguay, que je préside en ma qualité de Président de l'Institut Antarctique de l'Uruguay, cette réunion représente un événement historique de grande importance. Son importance réside dans le fait que, à cette réunion, les membres à part entière du Traité sur l'Antarctique ont admis parmi eux les pays qui ont également cru suffisamment au Traité pour lui donner leur appui. Par leur accession au Traité ils ont assumé des tâches et des obligations en quête d'un objectif commun.

Notre situation géographique nous a rendu dépendants de la question de l'Antarctique à un tel point que toute perturbation de son système équilibré, son climat, ses courants, son alimentation ou son milieu aura une influence directe sur notre système écologique.

Ceci nous a rendu sensibles à l'égard des décisions qui sont prises dans ce genre de réunion puisqu'elles régissent non seulement les questions de l'Antarctique mais aussi le comportement des Etats Membres du Traité. Vous n'avez pas été sans remarquer que le Port de Montevideo représente, encore de nos jours, non seulement une escale obligatoire en Atlantique et, pour beaucoup de pays, un port bien protégé, idéal pour les expéditions; il a aussi été témoin, il y a bien des années, de la mise sur pied de la première expédition de sauvetage à l'intention de l'équipage de Sir Ernest Shackleton. Le 8 juin 1916, le vaisseau B-1 de la flotte uruguayenne a mis le cap sur l'Ile Eléphant pour porter secours à l'explorateur héroïque. L'entreprise a été abandonnée seulement lorsque Shackleton lui-même s'y est

opposé et qu'un communiqué officiel à cet effet a été délivré à quelques kilomètres de l'Ile. La mission de sauvetage a été finalement accomplie avec succès par le navire chilien, *Yelcho*, sous le commandement du pilote Pardo.

En dernier lieu, je voudrais, au nom de la République orientale de l'Uruguay, adresser mes félicitations à la République fédérative du Brésil et à l'Inde qui ont acquis le statut de membre à part entière. Elle réitère son appui ferme des principes soutenus par le Traité et exprime son appréciation de la clairesvoyance des pays qui ont donné leur appui à la participation des pays adhérents à cette Réunion Consultative à titre d'observateur. Elle voudrait également remercier l'Australie de son aimable hospitalité. Je voudrais exprimer publiquement mon appréciation des pays amicaux qui, conformément aux dispositions du Traité, nous ont généreusement apporté leur soutien au cours des dernières années et qui, en invitant nos scientifiques et spécialistes à prendre part à plusieurs expéditions, leur ont permis de participer aux premières activités antarctiques.

Je vous remercie.

PROJET DE PLAN D'AMENAGEMENT D'UN SITE PRESENTANT UN INTERET
SCIENTIFIQUE PARTICULIER DANS LA BAIE SUD DE L'ILE DOUMER,
DANS LA PENINSULE ANTARCTIQUE

(i) Description du Site

Le site se compose d'une petite zone de côtes et de fonds marins jusqu'à 45 m de profondeur, délimitée comme suit: latitude 64°51'42" vers le nord, entre les longitudes 63°34'00" ouest et 63°35'20" ouest, et vers le sud par une diagonale allant d'un point situé à 100 m au nord du refuge sur le rivage sud de la Baie Sud au point de coordonnées 64°51'58" sud, 63°34'00" ouest. Les limites de la zone sont indiquées sur la carte en annexe.

(ii) Motifs de la désignation

Ce site fait l'objet d'un programme de recherche à long termes sur l'écologie et il a été conçu pour minimiser, autant que possible, les risques d'accidents de nature à compromettre la recherche scientifique.

(iii) Plan de recherche

L'étude des interactions entre les organismes marins dans cette zone a tout d'abord été effectuée par des plongeurs équipés d'appareils respirateurs. Depuis 1981, des études expérimentales plus approfondies visant à comprendre la structure et le fonctionnement de la communauté en cours et elles seront poursuivies à l'avenir. Cela exige que soit évitée, autant que possible, toute intervention artificielle.

(iv) Date d'expiration de la désignation

Juin 1988.

(v) Points d'accès

Il n'y a aucune restriction concernant le passage de bateaux dans ou à travers cette zone.

(vi) Sentiers pour piétons et voies aménagées pour les véhicules

Les piétons et les véhicules devraient, autant que possible, ne pas pénétrer dans le site.

(vii) Autres types de recherche scientifique n'ayant pas de répercussions nuisibles

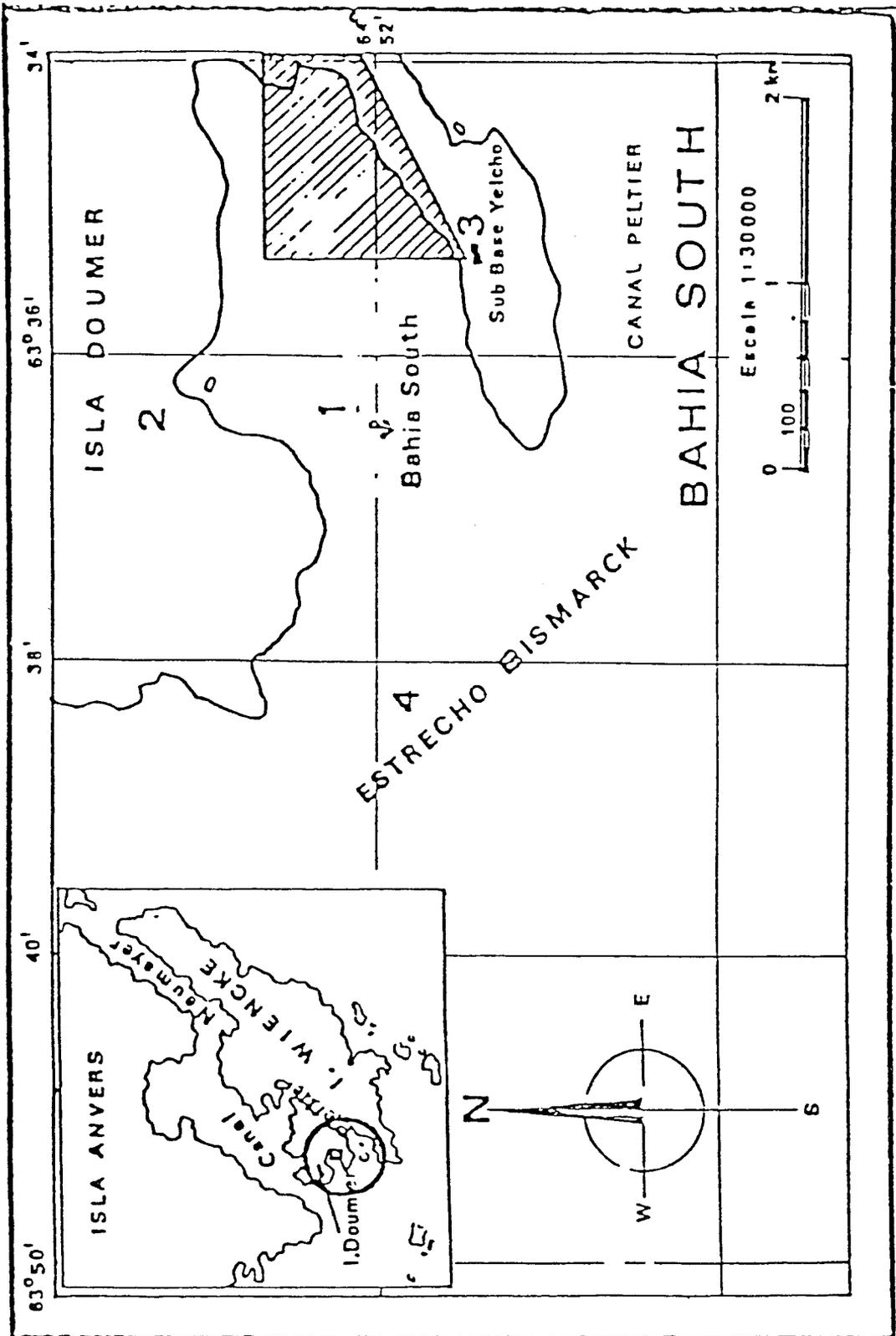
Il conviendrait d'éviter toute recherche scientifique nécessitant la récolte d'organismes. Les observations effectuées par des plongeurs n'ont pas de répercussions nuisibles.

(viii) Echantillonnage scientifique

Rassemblement d'échantillons uniquement à des fins scientifiques.

(ix) Autres restrictions

Il conviendrait d'éviter le rejet de déchets à partir de navires et le chalutage de fond. Le mouillage devrait également être évité, sauf dans des circonstances exceptionnelles.



- 1. Bahía South.
• South Bay
- 2. Isla Doumer
• Doumer Island
- 3. Sub-Base Yelcho
• Sub-Base Yelcho
- 4. Estrecho de Bismarck
• Bismarck Strait

DECLARATIONS DES PARTIES NON-CONSULTATIVES

Les délégations des Parties non Consultatives au Traité sur l'Antarctique qui ont assisté à la XIIème Réunion Consultative remercient le Gouvernement australien et les autres Parties Consultatives de les avoir invitées à cette réunion.

Notre présence traduit l'intérêt que portent nos Gouvernements au développement du système antarctique et montre que nous sommes disposés à contribuer au maintien et à l'avancement des principes et objectifs du Traité sur l'Antarctique.

Nous reconnaissons tout ce qui a été accompli par le Traité en ce qui concerne, par exemple, la coopération dans le domaine de la recherche scientifique, la protection de l'environnement et la démilitarisation. Nous avons noté avec satisfaction que les Parties Consultatives ont établi une distinction entre les Parties non Consultatives et les observateurs.

Nous avons également noté avec satisfaction que les Parties Consultatives sont favorablement disposées à l'égard d'une participation plus significative et plus importante des Parties non Consultatives, qui contribuerait sans aucun doute à consolider le système. De même, les délégations des Parties non Consultatives donnent leur appui total aux déclarations faites par les Parties Consultatives lors de la XIIème Réunion Consultative, selon lesquelles il était important de mettre à la disposition des Parties non Consultatives les informations de nature à faciliter leur participation aux différentes Réunions sur l'Antarctique.

Nous estimons que la participation des Parties non Consultatives aux différentes activités du système Antarctique est importante pour consolider ce système et pour permettre aux Parties non Consultatives d'y contribuer.

Nous demandons que cette déclaration soit annexé au Rapport Final de la Douzième Réunion Consultative.

CANBERRA, le 27 septembre 1983.

MESSAGE DE LA DOUZIEME REUNION CONSULTATIVE AUX STATIONS
EN ANTARCTIQUE

Les représentants des seize Parties Consultatives au Traité sur l'Antarctique viennent d'achever les consultations auxquelles ils ont participé pendant deux semaines, dans le cadre de la XII^{ème} Réunion Consultative tenue à Canberra à l'invitation du Gouvernement australien.

Deux nouvelles Parties Consultatives, le Brésil et l'Inde, ont été admises lors d'une Réunion Consultative Spéciale tenue à Canberra avant l'ouverture de la XII^{ème} Réunion Consultative.

Pendant toutes leurs délibérations, les représentants des Parties Consultatives étaient conscients du fait que le fonctionnement du Traité sur l'Antarctique dépendait en grande partie du maintien de la tradition de coopération scientifique internationale pacifique établie pendant l'Année Géophysique Internationale. La présence de deux nouvelles Parties Consultatives devrait servir à renforcer la coopération scientifique en Antarctique.

Alors que l'hiver antarctique touche à sa fin, toutes les délégations participant à la Douzième Réunion vous adressent leurs félicitations les plus chaleureuses à vous qui, dans des conditions très difficiles, avez contribué à la poursuite de nos objectifs en Antarctique, et présentent leurs meilleurs vœux pour le succès de leurs recherches à tous ceux qui se préparent à partir en Antarctique cet été.

LIST OF PARTICIPANTSCONSULTATIVE PARTIESARGENTINA

H.E. Carlos Lucas Blanco, Head of Delegation - Head of Antarctic and Malvinas General Directorate, Ministry of Foreign Affairs and Worship

Alternative Representative, Counsellor, Mr H.A. Martinez-Castro, Embassy of the Argentine Republic, Canberra

Ms Hilda Gabardini, Antarctic and Malvinas General Directorate, Ministry of Foreign Affairs and Worship

Colonel Aliberto Rodriganez Riccheri, Army Antarctic 2nd Commander

Commodore Hector Gilobert, Head of Antarctic Department (Political) of Chief of Staff, Air Force Command

Captain Tulio C. Loza, Head of International Affairs Advisory Department of Chief of General Staff of the Navy

Dr Oscar A. Campos-Pardo, National Antarctic Directorate, Political Department, Ministry of Defence

Major J.F. Wilkinson, Sub Director, National Meteorological Service

Ms Bibiana Jones, Antarctic and Malvinas General Directorate, Ministry of Foreign Affairs and Worship

Ms Celia Margarita Chacon, Antarctic and Malvinas General Directorate, Ministry of Foreign Affairs and Worship

AUSTRALIA

H.E. Mr J.R. Rowland - Department of Foreign Affairs, Delegation Leader

Mr I.E. Nicholson, Assistant Secretary, Maritime Law and Treaties Branch, Department of Foreign Affairs, alternate Delegation Leader

Mr C. McCue, Director, Antarctic Division, Department of Science and Technology

Dr J. Zillman, Director of Meteorology, Department of Science and Technology

Dr J. Boyd, Assistant Secretary, Department of Science and Technology

Mr D. Guppy, Assistant Secretary, Department of Resources and Energy

Mr M. Landale, Head of Law of the Sea and Antarctica Section, Department of Foreign Affairs

Mr K. O'Loughlin, Bureau of Meteorology, Department of Science and Technology

Mr R. Perring, Department of Resources and Energy

Mr John Eyers, Department of the Treasury

Mr J.C.H. Lee, Department of the Treasury

Ms J. Johnson, Department of Home Affairs and Environment

Dr A. Ivanovici, Australian National Parks and Wildlife Service

Mr I. Anderson, Department of Trade

Mr G. Thomson, Department of Trade

Mr A.C. Kevin, Department of the Prime Minister and Cabinet

Mr A.A.M. Simakoff, Department of the Prime Minister and Cabinet

Mr B. Walker, Science and Technology

Mr A. Harrison, Fisheries Manager, Tasmanian Fisheries Development Authority, State Representative

Ms A. Horsler, Fund for Animals (Observer)

PARLIAMENTARY ADVISERS

Mr R. Jacobi MP

Mr D. Miles-Connolly MP

BELGIUM

H.E. Mr A. Domus, Royal Belgian Embassy, Canberra

Mr A. Vanermen, Ministry of External Relations, Brussels

M.M. Vantroyen, Royal Belgian Embassy, Canberra

BRAZIL

Ambassador Marcos C. de Azambuja, Head of the International Organisations Department, Ministry of Foreign Affairs

Rear Admiral Joao Maria Didier Barbosa Viana, National Commission for Antarctic Affairs (CONANTAR)

Mr Eugenio J.F. Neiva, Brazilian Antarctic Programme (PROANTAR)

Mr Edson Monteiro, Embassy of the Federative Republic of Brazil, Canberra

Mr Bruno Bath, Ministry of Foreign Affairs

CHILE

H.E. Mr Fernando Zegers, Delegation Leader, Assessor of the Ministry of Foreign Affairs

Minister Counsellor Mr Patricio Rodriguez, Director of the Department of Special Affairs of the Ministry of Foreign Affairs

Ambassador H.E. Jorge Valdovinos, Embassy of the Republic of Chile

Mr Javier Lopetegui

Mr Pedro Romero, Director of the Antarctic Institute of Chile

Mr Hernan Ferrer

Counsellor Mr Luis Goycolea, Counsellor of the Embassy of the Republic of Chile, Canberra

Mr Eugenio Parada, First Secretary of the Embassy of the Republic of Chile, Canberra

Mrs Lucia Ramirez, Ministry of Foreign Affairs

H.E. Mr Enrique Gajardo Villarroel, Legal Adviser to the
Delegation

FRANCE

Mr Bernard Dorin, Director, Americas Division, External
Relations Ministry

Admiral Claude Pieri, Administrateur Supérieur des Terres
Australes et Antarctiques Françaises (T.A.A.F.)

Mr Christian Connan, Legal Division, Ministry of External
Relations

Mr Bernard Morlet, Director Science Laboratory, T.A.A.F.

Mr Olivier Ansart, Embassy of France

FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY

Dr E.F. Jung, Ambassador, Federal Foreign Office

Dr Kurt Messer, First Counsellor, Federal Foreign Office

Dr Norbert Koenig, First Secretary, Federal Ministry for
Research and Technology

Mr Joachim Koch, Counsellor, Federal Ministry of
Economics

Professor D.R. Dieter Futterer, Alfred-Wegener-Institute
for Polar Research

Mr J. Friedrich, First Secretary, Embassy of the Federal
Republic of Germany

INDIA

Dr S.Z. Qasim, Secretary to Government of India,
Department of Ocean Development

Dr R.K. Dixit, Director, Legal and Treaties Division,
Ministry of External Affairs

Dr V.S. Seshadri, Under Secretary, UN and Conference
Division, Ministry of External Affairs

JAPAN

Dr Takesi Nagata, Director-General, National Institute of Polar Research, Delegation Leader

Mr Tadakiyo Nomura, Deputy Director-General of the United Nations Bureau, Ministry of Foreign Affairs

Mr Kenzo Oshima, Counsellor, Embassy of Japan, Canberra

Dr Tatsuro Matsuda, Professor, National Institute of Polar Research

Mr Tadashi Ameniya, Co-ordinator for International Science Program, Ministry of Education

Mr Hiroshi Nirasawa, Second Secretary, Embassy of Japan

Mr Masaharu Sato, Second Secretary, Embassy of Japan

Mr Hideki Fukuda, Senior Technical Engineer, Development Division, Agency of Natural Resources and Energy

Mr Hidehiro Yoshii, Science Affairs Division, Ministry of Foreign Affairs

Mr Masakazu Kato, Executive Director, Japan National Oil Corporation

NEW ZEALAND

Mr C. Beeby, Assistant Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Mr R. Thomson, Superintendent, Antarctic Division, Department of Scientific and Industrial Research (DSIR)

Mr Frank Wong, Assistant Head, Legal Division, Ministry of Foreign Affairs

Mr Roy Ferguson, First Secretary, New Zealand High Commission, Canberra

NORWAY

Mr Rolf Trolle Andersen, Head of Delegation, Acting Adviser for Polar Affairs, Ministry of Foreign Affairs

Mr Tore Gjelsvik, Director, Norwegian Polar Research Institute

Mr Lars Jorkjend, Head of Division, Ministry of Justice
Mrs Bente Angell-Hansen, Second Secretary, Royal
Norwegian Embassy, Canberra

POLAND

Dr Jan Bogutyn, Charge d'Affaires, Embassy of the Polish
People's Republic, Canberra

SOUTH AFRICA

Mr P.D. Oelofsen (Leader), Chief Law Adviser, Department
of Foreign Affairs

Mr G.G. Nieuwoudt, Director of Administrative Services,
Department of Transport (Antarctic Affairs)

Mr O.A. van der Westhuysen, Manager, Antarctic and
Oceanic Research Programmes, Council for Scientific and
Industrial Research

Mr J.G. Nel, Assistant Director, Department of Transport
(Antarctic Affairs)

Mr K.W. Jacobs, Deputy Director, Department of Community
Development

Mr F.G. Moll, Department of Foreign Affairs and
Information

Miss A. deK Jcubert, Counsellor, Embassy of South Africa,
Canberra

USSR

Mr E.I. Tolstikov, Deputy to the Chairman of State
Committee for Hydrometeorology and Environmental Control,
Moscow

Mr V.N. Kulebyakin, Head, International Public Law
Section, Legal and Treaty Department, Ministry of Foreign
Affairs

Mr V.A. Levkovskiy, Engineer of State Committee for
Hydrometeorology, Moscow

Mr V.M. Gruzinov, Chief of Department of State Committee
for Hydrometeorology

Mr G.E. Grikurov, Representative of the Ministry of
Geology

Mr S.N. Karev, Second Secretary, Legal and Treaty
Department, Ministry of Foreign Affairs

Mr M. Poliakov, Third Secretary, Embassy of the Union of
Soviet Socialist Republics

UNITED KINGDOM

Mr Arthur Watts, Deputy Legal Adviser, Foreign and
Commonwealth Office

Dr John A. Heap, Head, Polar Regions Section, Foreign and
Commonwealth Office

Mr John Russell, British High Commission, Canberra

USA

Mr R. Tucker Scully, Director, Office of Oceans and Polar
Affairs, Bureau of Oceans and International Environmental
and Scientific Affairs, Department of State

Mr J. Bennett, Division of Polar Programs, National
Science Foundation

Mr William Brewer, Director, International Affairs,
National Oceanic and Atmospheric Administration,
Department of Commerce

Mr M. Danaher, Office of the Legal Adviser, Department of
State

Mr J. Raymond, Arms Control and Disarmament Agency

Mr J.B. Rigg, Associate Director, Offshore Minerals
Management, Minerals Management Service, Department of
the Interior

Ms L. Kimball, International Institute for Environment
and Development

Mr D. Telleen, Office of Oceans and Polar Affairs, Bureau
of Oceans and International Environment and Scientific
Affairs, Department of State

Mr T. Laughlin, Office of Policy and Planning, National
Oceanic and Atmospheric Administration, Department of
Commerce

Mr W. Weingarten, Embassy of the United States of
America, Canberra

Ms D. McGovern, Embassy of the United States of America,
Canberra

Mr J.C. Behrendt, United States Geological Survey,
Denver, Colorado

CONTRACTING PARTIES

BULGARIA

Mr Z. Dimitrov, Consul General, Bulgarian Consulate-General, Sydney

Dr I. Maximov, Bulgarian Consulate-General, Sydney

CHINA

Mr Sima Jun, Leader of the Delegation, Deputy Director of the Treaty and Law Department, Foreign Ministry

Mr Guo Kun, Deputy Director of the General Office of the National Committee for Antarctic Research

Mrs Song Da Qiao, Treaty and Law Department, Foreign Ministry

DENMARK

Mr Niels Mikkelsen, Ministry of Foreign Affairs

GERMAN DEMOCRATIC REPUBLIC

Mr G. Spitzl, Charge d'Affaires, Embassy of the German Democratic Republic, Canberra

Mr R. Zipfel, Attache, Embassy of the German Democratic Republic, Canberra

ITALY

Dr R. Venchiarutti, Scientific Attache, Embassy of Italy, Canberra

THE NETHERLANDS

Mr A. Bos, Ministry of Foreign Affairs

Mr E.J. Ph.Roberts, Royal Netherlands Embassy, Canberra

PAPUA NEW GUINEA

Mr K. Manape, Papua New Guinea High Commission, Canberra

PERU

H.E. Mr Jose F. Torres Muga, Embassy of Peru, Canberra

Mr A.R. Patino, Second Secretary, Embassy of Peru,
Canberra

ROMANIA

Mr D. Christache, Romanian Consul-General in Sydney

SPAIN

H.E. Don Franciso Utray Sarda, Embassy of Spain,
Canberra

Dr Jeronimo Corral, Sub-director, Spanish Institute of
Oceanography

Mr Carlos Paloma, Head of Department of Marine Geology

Mr Miguel Angel Navarro, Embassy of Spain, Canberra

URUGUAY

Mr Hugo Ferreira, Head of Delegation, Director, Antarctic
Institute of Uruguay

Senor Luis A. Carresse, Charge d'Affaires, Embassy of
Uruguay, Canberra

Mr Mario Fontanot, Secretary Antarctic Institute of
Uruguay